

*Revue de l'*

# OTAN





3

Lettre du Secrétaire général

### Construire une nouvelle OTAN pour une nouvelle Europe

4

Gebhardt von Molke

### L'adhésion de nouveaux membres à l'Alliance - les prochaines étapes

10

Sergio Balanzino

### Un partenariat plus poussé, clé de la stabilité à long terme en Europe

17

Ulrich Brandenburg

### L'OTAN et la Russie: un partenariat naturel

22

Donald McConnell

### La Charte aidera l'Ukraine à retrouver sa juste place en Europe

26

Jette Nordam

### Le dialogue méditerranéen: dissiper les malentendus et établir la confiance

30

Anthony Cragg

### L'adaptation interne: préparer l'OTAN aux défis de demain

#### Infos OTAN

- 16 Compte rendu succinct de la réunion des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays alliés et partenaires tenue sous l'égide du Conseil de partenariat euro-atlantique
- 20 Les efforts de l'OTAN en Russie dans le domaine de l'information
- 21 Grandes étapes des relations OTAN-Russie
- 25 Le Centre d'information de l'OTAN à Kyiv
- 31 Le stage OTAN sur la sécurité internationale à l'intention des responsables civils et militaires de la défense en Bosnie
- 35 Les alliés se félicitent de l'intention de l'Espagne de rejoindre la structure militaire

#### Dossier spécial: Documentation

- 1 Déclaration de Madrid sur la sécurité et la coopération euro-atlantiques
- 4 Déclaration spéciale sur la Bosnie-Herzégovine
- 5 Charte de partenariat spécifique entre l'OTAN et l'Ukraine
- 7 Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'OTAN et la Fédération de Russie
- 11 Document de base du Conseil de partenariat euro-atlantique
- 12 Conseil de l'Atlantique Nord réuni en session ministérielle à Sintra, 29 mai 1997
- 14 Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord en session des ministres de la Défense, 12 juin 1997

Rédacteur en chef: Keir Bonine  
Rédactrice en chef adjointe déléguée: Florence Cunningham  
Assistante de production: Felicity Breeze

Le dessin de cette revue, publiée sous l'autorité du Secrétaire général, est de contribuer à une discussion constructive des thèmes atlantiques. Les articles qui y figurent ne représentent donc pas nécessairement l'opinion ou la politique des gouvernements membres ou de l'Organisation.

Les articles peuvent être reproduits sous réserve de l'autorisation de la rédaction et de la mention de leur origine. La reproduction des articles signés doit porter le nom de l'auteur.

ISSN 0255-3813

Toute demande concernant la Revue doit être adressée au Bureau de l'information et de la presse de l'OTAN, 1110 Bruxelles, sauf pour le Canada où la distribution est assurée par:

Direction des communications sur la politique étrangère et du commerce international  
Ministère des Affaires extérieures  
Promenade Sussex, 125  
Ottawa  
Ontario K1A 0G2

La Revue de l'OTAN, qui est distribuée gratuitement, est également publiée tous les deux mois en anglais - *NATO Review*; en allemand - *NATO Brief*; en italien - *Notizie NATO*; en danois - *NATO Nyt*; en néerlandais - *NAVO Kroniek* et en espagnol - *Revista de la OTAN*. Editions trimestrielles en norvégien - *NATO Nytt*; en grec - *Deltio NATO*; en portugais

- *Noticias da OTAN* et en turc - *NATO Dergisi*. Un numéro en islandais est disponible une fois par an - *NATO Fréttir*.

Le Bureau de l'information et de la presse dispose également de nombreuses publications couvrant la thématique de l'Alliance et qui sont proposées en plusieurs versions linguistiques. Toute demande d'information doit être adressée au:

Bureau de l'information et de la presse de l'OTAN

1110 Bruxelles, Belgique

Télécopieur: (32-2) 707.45.79

E-Mail: NATODOC@HQ.NATO.INT

La Revue de l'OTAN et nombre de publications sont accessibles en anglais et en français sur le réseau INTERNET: HTTP://WWW.NATO.INT/



*Lettre du Secrétaire général*

## Construire une nouvelle OTAN pour une nouvelle Europe

*À l'issue du Sommet de Madrid, l'OTAN est apparue plus forte et plus déterminée. Nous avons débattu des nombreux aspects de cette nouvelle OTAN et avons devant nous pour les mois et les années à venir un calendrier bien chargé:*

- ◆ *Nous avons invité la République tchèque, la Hongrie et la Pologne à entamer des négociations sur leur accession à l'Alliance;*
- ◆ *Nous nous sommes engagés à mener une politique résolue de la «porte ouverte» en ce qui concerne les accessions ultérieures;*
- ◆ *Nous avons lancé un programme de Partenariat pour la paix nettement renforcé;*
- ◆ *Nous avons intensifié les consultations avec nos partenaires par le biais du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA);*
- ◆ *Nous avons ouvert un tout nouveau chapitre en ce qui concerne les relations entre l'OTAN et la Russie avec l'Acte fondateur signé à Paris au mois de mai;*
- ◆ *Nous avons signé avec l'Ukraine une Charte sur un partenariat spécifique et efficace;*
- ◆ *Nous avons renforcé le dialogue avec nos voisins de la région méditerranéenne;*
- ◆ *Nous avons encore progressé dans la définition d'une Identité européenne de sécurité et de défense à l'intérieur de l'Alliance;*
- ◆ *Nous avons progressé sur la question d'une structure de commandement de l'OTAN radicalement réformée.*

*Madrid n'a donc pas été un aboutissement. Ce Sommet a bien plutôt constitué un moment essentiel de la poursuite du processus d'adaptation et de renouveau. Des travaux importants nous attendent encore, et dans les prochains mois, nous devons prendre des décisions capitales. Permettez-moi, dans cette lettre, de faire le point sur la situation actuelle de l'OTAN, telle qu'elle m'apparaît.*

*Madrid a été un tournant historique pour l'Alliance. Les différents éléments de l'adaptation de l'OTAN s'y sont réunis pour former un tout cohérent. La nouvelle OTAN qui a émergé du Sommet est taillée sur mesure pour le nouvel environnement stratégique. C'est une OTAN destinée à une Europe unie, comme en témoigne notre décision d'inviter de nouveaux membres. Cette décision suffit en effet à montrer à quel point l'Alliance est déterminée à éliminer tous les vestiges du passé.*

*De nombreux observateurs n'ont cependant pas encore pris la mesure de l'ensemble des décisions prises à Madrid. Ils ont encore tendance à sous-estimer l'extrême importance de nos dispositions dans le cadre du Partenariat et ne comprennent pas que la sécurité des alliés est indissociable de celle de nos partenaires. En effet, s'il fallait résumer la différence entre l'ancienne et la nouvelle OTAN, on pourrait dire que maintenant, son organisation - comportant parmi ses structures et procédures le Conseil de partenariat euro-atlantique, le Partenariat pour la paix, les rencontres avec la Russie et l'Ukraine et le dialogue sur la Méditerranée - reflète son engagement en faveur d'une stabilité euro-atlantique élargie. Bref, la nouvelle OTAN est bien mieux équipée pour gérer l'évolution à long terme de l'Europe.*

*Car gérer une évolution favorable de l'Europe, tel est bien le rôle essentiel de l'OTAN aujourd'hui. Cela requiert de l'Alliance des contributions à différents niveaux: elle doit apporter une garantie de défense collective contre les revirements de la politique internationale, aider à mettre en place la dimension de défense et de sécurité de l'Europe, instaurer un partenariat stratégique durable avec la Russie et l'Ukraine, s'ouvrir à nos voisins méditerranéens et, aussi, créer de nouveaux mécanismes de prévention et de gestion efficaces des crises - avec ses partenaires.*

*Tous ces défis risquent bien de rester à l'ordre du jour de la politique transatlantique pour un certain temps et jusqu'au siècle prochain. Et tous exigeront de l'OTAN qu'elle demeure vigilante.*

*Mais la tâche essentielle - pour ne pas dire éternelle - de l'OTAN consiste peut-être à maintenir une relation transatlantique saine. En effet, la conciliation du processus d'intégration européenne et d'un cadre de sécurité transatlantique et la réalisation d'un nouveau partage des responsabilités entre alliés européens et nord-américains pourraient bien devenir le grand défi de la prochaine décennie. Il ne pourra être relevé que si l'Alliance reste à l'écoute des intérêts de sécurité de part et d'autre de l'Atlantique - tant sur le plan politique que structurel.*

*C'est pourquoi le Sommet de Madrid a revêtu une telle importance. Il a défini un plan d'action global pour l'avenir. Il nous a donné une OTAN dans laquelle l'engagement en faveur d'une sécurité et d'une stabilité européennes élargies n'est plus seulement une ligne de conduite, mais se reflète désormais clairement dans notre conduite des affaires. Les décisions prises lors du Sommet sont la preuve que nous sommes sur la bonne voie: construire une nouvelle OTAN pour une nouvelle Europe, une et indivisible.*

Javier Solana

# L'adhésion de nouveaux membres à l'Alliance - les prochaines étapes

M. l'Ambassadeur Gebhardt von Moltke  
Secrétaire général adjoint de l'OTAN pour les affaires politiques



*A Madrid, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont invité la République tchèque, la Hongrie et la Pologne à engager des pourparlers en vue d'adhérer à l'Alliance en 1999. Ils ont également réaffirmé que l'Alliance reste ouverte à l'accession d'autres pays dans l'avenir. D'ici à leur adhésion effective à l'Alliance, ces trois démocraties devront être tout à fait prêtes à assumer les responsabilités et obligations liées au statut de membre. Elles mèneront tout spécialement des activités de préparation pratique afin d'être à même de participer pleinement aux structures de commandement et de forces de l'OTAN. Ces procédures permettront d'atteindre l'objectif ultime de l'Alliance qui est de renforcer la sécurité dans l'Europe tout entière.*

L'élargissement de l'OTAN est un processus, et non un événement. A Madrid, les dirigeants de l'Alliance ont franchi le pas le plus décisif jusqu'ici : inviter la République tchèque, la Hongrie et la Pologne à engager des pourparlers dans le but d'adhérer à l'OTAN en 1999. Dans le même temps, ils se sont fermement engagés à poursuivre ce processus et à ce qu'il y ait de nouvelles accessions dans l'avenir.

En janvier 1994, au Sommet de l'OTAN à Bruxelles, les dirigeants des pays alliés s'étaient engagés à admettre de nouveaux membres au sein de l'Alliance de l'Atlantique Nord, conformément à l'Article 10 du Traité de l'Atlantique Nord de 1949, texte fondateur de l'OTAN. Dans la Déclaration de Bruxelles de 1994, les Chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'OTAN réaffirmaient que l'Alliance était disposée à accueillir d'autres Etats européens susceptibles de favoriser le développement des

principes du Traité et de contribuer à la sécurité de la région de l'Atlantique Nord. L'OTAN faisait ainsi savoir qu'elle espérait clairement voir de nouveaux Etats démocratiques la rejoindre. Au Sommet de Madrid, elle a tenu parole. L'ouverture de l'OTAN à de nouveaux Etats membres s'est faite, et continuera de se faire, de façon suivie, réfléchie et transparente.

Ainsi que l'indiquait la Déclaration de Bruxelles de 1994, le concept d'ouverture de l'OTAN à de nouveaux membres était envisagé dans le cadre « d'un processus évolutif, compte tenu des développements politiques et de sécurité dans l'ensemble de l'Europe ». Ce processus a pour objet de contribuer à une stabilité accrue, au sens le plus large, dans toute la région euro-atlantique. L'admission de nouveaux membres est l'une des initiatives prises par l'Alliance depuis la fin de la Guerre froide pour surmonter la division de l'Europe durant cette période et pour mettre en place un système



MM. Václav Havel, Président de la République tchèque (à gauche), Alexander Kwasniewski, Président de la Pologne (au centre) et Gyula Horn, Premier ministre de Hongrie, exprimant leurs sentiments à propos de l'invitation lancée à leurs pays au Sommet de Madrid, le 8 juillet, à entamer des pourparlers d'accession avec l'Alliance. (Photo OTAN)

## Informations chiffrées sur les Etats invités à engager des pourparlers d'adhésion à l'Alliance

INDICATEURS 1996	REPUBLIQUE TCHEQUE	HONGRIE	POLOGNE
PIB	\$52.4 milliards	\$44.0 milliards	\$134.8 milliards
PIB/hab. <sup>(1)</sup>	\$8,200	\$6,700	\$5,600
POPULATION	10.4 millions	10.2 millions	38.6 millions
DEPENSES DE DEFENSE	\$1.2 milliards	\$0.76 milliards	\$3.2 milliards
DEPENSES DE DEFENSE EN % DU PIB	2.13 %	1.72 %	2.3 %
EFFECTIFS MILITAIRES	60,000	64,300	214,800

Source: DPAO, OTAN; tous les chiffres, à l'exception du PIB par habitant, proviennent des données 1996 recueillies dans le cadre du Processus de planification et d'examen du PPP.

(1) Les valeurs du PIB par habitant concernent l'année 1995. Elles sont extraites de The Military Balance 1996/97, IISS.

Principales personnalités de la République tchèque, de Hongrie et de Pologne



### Pologne

Président Aleksander Kwaśniewski

Premier ministre Włodzimierz Cimoszewicz

Ministre des Affaires étrangères Dariusz Rosati

Ministre de la Défense Stanisław Dobrzański

Dernières élections législatives: septembre 1993

Dernières élections présidentielles: novembre 1995

Prochaines élections: Parlement, septembre 1997



### République tchèque

Président Václav Havel

Premier ministre Václav Klaus

Ministre des Affaires étrangères Josef Zieleniec

Ministre de la Défense Miloslav Vyborny

Dernières élections législatives: mai-juin 1996

Dernières élections présidentielles<sup>(2)</sup>: janvier 1993

Prochaines élections: Président 1998



### Hongrie

Président Árpád Göncz

Premier ministre Gyula Horn

Ministre des Affaires étrangères László Kovács

Ministre de la Défense György Keleti

Dernières élections législatives: mai 1994

Dernières élections présidentielles<sup>(2)</sup>: juin 1995

Prochaines élections: Parlement, novembre 1998

(2) Le Président est élu par le parlement.

de sécurité global et coopératif, dans l'intérêt de tous les pays de la région. L'élargissement de l'OTAN s'inscrit donc dans une stratégie bien plus vaste qui vise à permettre de créer une Europe en paix, sans division et démocratique, objectif commun à l'OTAN, l'Union européenne, l'UEO, l'OSCE et le Conseil de l'Europe.

Depuis 1989, de nombreux éléments ont contribué à l'évolution vers une Europe plus stable et plus coopérative : l'unification de l'Allemagne, la création d'un cadre de coopération pour aborder les questions de sécurité, le soutien au processus de réforme démocratique en Russie, en Ukraine et dans d'autres pays, l'adaptation du Traité sur les FCE et enfin l'extension et le renforcement des institutions

économiques et de sécurité. L'élargissement de l'OTAN et, à terme, celui de l'Union européenne, sont des processus distincts, autonomes mais complémentaires : tous deux sont des composantes importantes d'un plus vaste ensemble de dispositions visant à garantir une Europe en paix, sans division et démocratique. L'ouverture de l'OTAN vient également compléter d'autres initiatives essentielles prises par des institutions majeures comme l'OSCE.

## L'adaptation de l'OTAN

Il importe aussi de se rappeler que l'OTAN elle-même est en pleine transformation; l'admission de nouveaux membres n'est ni une fin en soi ni la seule contribution de l'Alliance à la sécurité. Elle s'est adaptée à un environnement de sécurité radicalement modifié et a assumé des missions nouvelles. La «nouvelle OTAN» aura une image et une action bien différentes de l'ancienne. Elle sera plus large mais axée sur d'autres centres d'intérêt. Il n'y a plus de grande menace à

contrer, comme par le passé. Nombre des nouveaux dangers ont une dimension régionale, ou se situent à la périphérie de l'Europe et au-delà. L'Alliance concentre donc moins ses activités sur la défense collective de ses membres au sens étroit de l'expression - même si, bien entendu, la défense collective de l'intégrité territoriale de ses membres, dans le cas où une menace se présenterait à l'avenir, demeure une fonction clé de l'OTAN. Désormais, l'Alliance se préoccupe davantage de mettre au point des moyens d'agir avec les pays partenaires pour défendre de plus larges intérêts communs.

L'ouverture de l'OTAN n'est donc qu'une composante d'un plus vaste ensemble de mesures prises par l'Alliance pour garantir à tous les partenaires la possibilité

*«Au cours de ces six dernières années, l'Assemblée [de l'Atlantique Nord] a voté cinq résolutions en faveur de l'élargissement de l'OTAN. Toutefois, ce soutien n'est pas inconditionnel et ne peut être considéré comme allant forcément de soi. Il doit non seulement être maintenu, mais aussi être étendu et renforcé. (...) Le soutien des parlementaires sera également lié à la confiance en l'ouverture et la continuité du processus d'élargissement. L'Alliance devrait préciser clairement qu'aucune démocratie européenne souhaitant adhérer à l'OTAN et en mesure de contribuer à sa sécurité globale ne se verra refuser cette accession. En effet, ce serait contraire aux principes de l'Alliance et perpétuerait une zone d'insécurité. Des mesures renforçant la crédibilité de l'engagement de l'OTAN à «laisser la porte ouverte» ne pourront que consolider encore le soutien de l'opinion publique et des parlementaires en faveur de l'élargissement.»*

*M. le Sénateur William Roth, Président de l'Assemblée de l'Atlantique nord, Président du Groupe d'observateurs de l'OTAN au Sénat américain*

*Madrid, 8 juillet 1997*



Bill Clinton, Président des Etats-Unis (au centre), avec des membres d'une délégation du Congrès américain au Sommet de Madrid, dont MM. William Roth (à gauche) et Joseph Biden (à droite), tous deux sénateurs. (AP)

de nouer avec elle des liens étroits, efficaces et concrets, conformément à leurs souhaits et à leurs intérêts. Le désir de se rapprocher de l'OTAN reflète la reconnaissance du fait qu'elle constitue une organisation de sécurité efficace, en mesure de faire face aux défis modernes dans le domaine de la sécurité. Pour sa part, l'OTAN reconnaît que pour pouvoir affronter toute la gamme des risques pesant sur la sécurité - dont, entre autres, les crises régionales et la prolifération des armes de destruction massive - l'Alliance doit avoir établi des dispositifs de travail efficaces avec l'ensemble des Partenaires et instauré une bonne compréhension mutuelle.



En bref, donc, tandis que l'OTAN avançait de façon résolue et réfléchie vers l'admission de nouveaux membres, d'autres initiatives comme le Partenariat pour la paix et, plus récemment, la création du Conseil de partenariat euro-atlantique, ont assuré la poursuite de la progression vers un espace de sécurité en coopération véritablement intégré. Dans le même temps, l'OTAN a conclu des accords de partenariat individuel spécifiques avec la Russie et l'Ukraine, pays qui peuvent tous deux apporter une contribution majeure à la sécurité européenne. Tout cela montre que l'adhésion de nouveaux membres à l'OTAN s'inscrit dans une stratégie d'ensemble visant à dépasser les divisions artificielles du passé.

## Le processus d'adhésion

Après la décision de Madrid, les pourparlers d'adhésion ne vont pas tarder à s'engager avec la République tchèque, la Hongrie et la Pologne. L'objectif de ces négociations sera d'obtenir de ces pays la confirmation officielle de leur engagement à accepter les obligations générales qui sont liées à l'appartenance à l'OTAN, c'est-à-dire d'acquiescer de façon officielle la certitude que chacun d'eux est capable et désireux de remplir les critères d'admission, et qu'il accepte en

## Déclaration commune à la presse des dirigeants de la République tchèque, de Hongrie et de la Pologne

*Au nom de la Hongrie, de la Pologne et de la République tchèque, nous exprimons notre très vive satisfaction à la suite de l'invitation qui a été lancée à nos pays ici-même, à Madrid, par les seize Chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'OTAN, à engager des pourparlers d'accession avec l'Alliance. Il s'agit là d'une décision historique qui ouvre la voie à une Europe plus stable et plus sûre.*

*Nous tenons l'invitation qui nous a été lancée à Madrid pour une reconnaissance des efforts considérables qu'ont entrepris nos sociétés après les bouleversements de 1989-90. En effet, nous sommes très fiers que les transformations de nos systèmes politiques et de nos économies nous aient permis d'être considérés comme faisant partie intégrante de l'Alliance.*

*Compte tenu de ces progrès continus, nous nous apprêtons en toute confiance à assumer l'ensemble des droits, devoirs et responsabilités liés au statut de membre de l'Alliance atlantique. Nous sommes résolus à jouer un rôle actif dans ses entreprises collectives.*

*Nous sommes déterminés à intensifier la coopération politique et militaire de nos trois pays.*

*Nous espérons que les parlements des seize pays membres de l'OTAN auront achevé leurs procédures de ratification à temps pour que nos pays adhèrent à l'Alliance pour son cinquantième anniversaire.*

*Nous considérons l'invitation lancée à nos trois pays comme le début du processus d'élargissement de l'OTAN. En ce jour très particulier, nous pensons aussi beaucoup à d'autres pays qui aspirent à devenir membres de l'Alliance. Nous sommes fermement convaincus que l'OTAN invitera progressivement d'autres démocraties européennes désirant l'accession et remplissant les conditions d'adhésion requises. Il est dans notre intention d'apporter notre assistance à ce processus.*

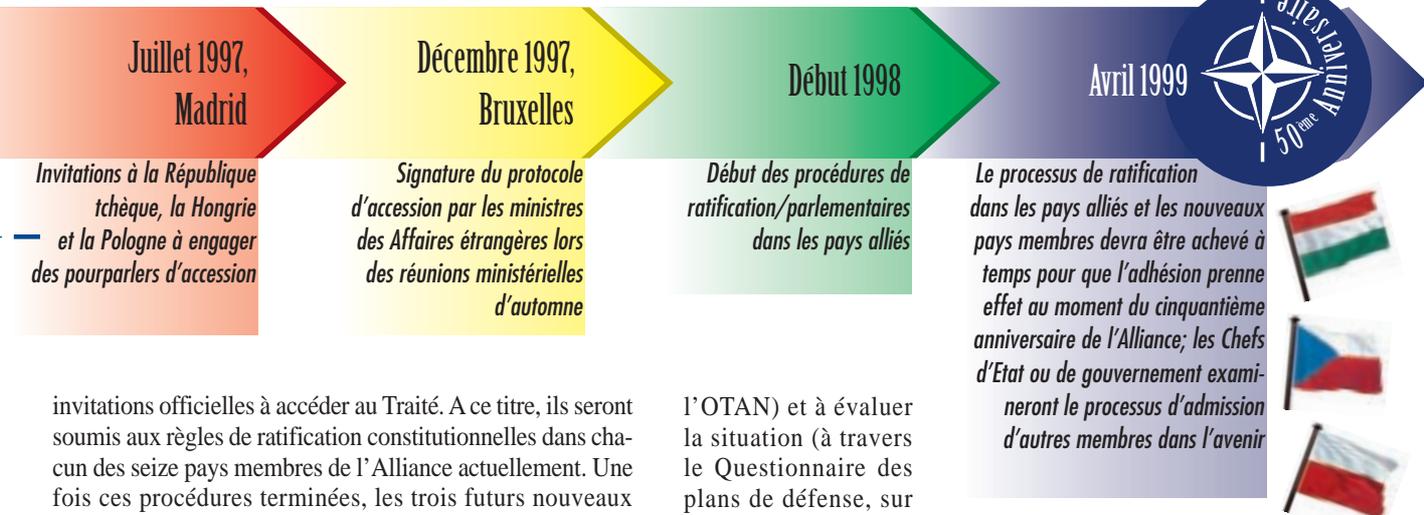
*Václav Havel, Président de la République tchèque, Gyula Horn, Premier ministre de Hongrie, et Alexander Kwaśniewski, Président de la Pologne*

*Madrid 8 juillet 1997*

totalité l'acquis politique et juridique de l'Alliance. Les pourparlers seront également le forum où devra être obtenue la confirmation de la relation que chacun de ces pays entend établir avec le système de planification de la défense et la structure militaire de l'OTAN. De surcroît, un engagement approprié à ne pas empêcher, dans l'avenir, l'accession d'autres nouveaux membres leur sera demandé.

L'objectif sera d'achever ces pourparlers dans le courant de l'automne, de telle sorte que les nécessaires protocoles d'adhésion de ces trois pays puissent être signés par les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN lors de leur réunion à Bruxelles en décembre 1997. En fait, ces protocoles constituent des amendements au Traité de l'Atlantique Nord, sur lequel est fondée l'Alliance, et des

## Calendrier d'accession des nouveaux membres



invitations officielles à accéder au Traité. A ce titre, ils seront soumis aux règles de ratification constitutionnelles dans chacun des seize pays membres de l'Alliance actuellement. Une fois ces procédures terminées, les trois futurs nouveaux membres devront déposer les instruments appropriés d'adhésion au Traité de l'Atlantique Nord, conformément à leurs propres règles constitutionnelles. Ils deviendront alors membres de l'OTAN. Les membres actuels de l'OTAN souhaitent vivement que toutes ces procédures soient menées à terme pour le cinquantième anniversaire de l'OTAN en 1999.

### Les préparatifs concrets à l'adhésion

Durant la période qui nous sépare de l'adhésion effective de ces trois pays, ceux-ci comme les alliés actuels désirent s'assurer qu'ils seront préparés au mieux à assumer les responsabilités et obligations liées au statut de membre de l'OTAN. C'est pourquoi l'Alliance les associera dans toute la mesure du possible, et lorsqu'il y aura lieu, à ses activités, tout en gardant à l'esprit la nécessité de respecter le processus de ratification. Les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Alliance ont chargé le Conseil de l'Atlantique Nord en session permanente d'élaborer à cet effet des dispositions appropriées.

Si les trois pays confirment leur souhait de participer pleinement au système de planification de la défense et à la structure militaire de l'Alliance, il faudra alors, au cours de la période préalable à l'adhésion, préparer dans les meilleurs délais leur participation pleine et entière aux structures de commandement et de forces de l'Alliance. Quand cela sera possible, les préparatifs pratiques dans le secteur de la défense et dans les domaines militaires se feront dans le cadre du Partenariat pour la paix. Les futurs nouveaux membres seront également initiés aux différentes disciplines des plans de défense de l'Alliance, mais sans y prendre part.

Les plans de forces, qui constituent un instrument capital pour l'Alliance, visent à déterminer les besoins militaires et autres de l'OTAN pour l'ensemble de ses missions, dont les opérations de soutien de la paix. Il s'agit aussi, au sein de l'Alliance, d'aider tous les Alliés européens à planifier leurs moyens pour la conduite d'opérations dirigées par l'UEO. Les deux tâches principales consistent à fixer des buts (à tra-

l'OTAN) et à évaluer la situation (à travers le Questionnaire des plans de défense, sur lequel se fonde l'Examen annuel de la défense de l'Alliance). L'Alliance entend faciliter l'intégration future des nouveaux membres en les encourageant à répondre rapidement au Questionnaire, sans engagement de forces, en mettant au point à leur intention des «objectifs de forces cibles» officieux, semblables aux objectifs de forces établis pour les Alliés dans le processus de planification des forces de l'OTAN, enfin, en leur proposant des discussions visant à finaliser ces objectifs de forces cibles.

Une tâche primordiale consistera à évaluer l'incidence de l'adhésion de nouveaux membres sur les plans de forces et les besoins de défense d'une Alliance élargie, y compris pour ce qui est des ressources. Un élément majeur de ce travail sera l'intention déclarée de l'OTAN, dans le contexte de sécurité actuel et prévisible, de remplir sa mission de défense collective et ses autres missions en assurant, entre autres, la capacité de renforcement nécessaire plutôt qu'en recourant à un stationnement permanent supplémentaire d'importantes forces de combat. L'Alliance devra donc, en particulier, examiner l'impact potentiel d'un élargissement sur son programme d'investissements financés en commun dans des secteurs comme le commandement et la conduite des opérations, la défense aérienne et les installations d'accueil des moyens de renforcement.

Pendant la période préalable à l'adhésion, il faudra également aborder divers problèmes pratiques, comme l'hébergement et le soutien technique des nouvelles délégations nationales, la représentation des nouveaux membres au sein des états-majors internationaux de l'OTAN et d'autres structures de l'Alliance, etc.

L'admission de nouveaux membres au sein de l'Alliance va certainement avoir des incidences sur les ressources, et le Sommet de Madrid a donné instruction au Conseil de l'Atlantique Nord en session permanente de mener à terme l'analyse de celles-ci. Les Chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'OTAN se sont déclarés persuadés que, compte tenu de l'environnement de sécurité actuel, les coûts qu'entraînera pour l'Alliance l'intégration de nouveaux membres seront abordables et que les ressources nécessaires seront dégagées.

veaux membres seront abordables et que les ressources nécessaires seront dégagées.

D'autres travaux en cours concernant l'adaptation de l'OTAN continueront de prendre en compte les exigences d'une Alliance élargie, afin de garantir le maintien de l'efficacité de l'Organisation.

## L'engagement de laisser la porte ouverte

A Madrid, les alliés ont réaffirmé une fois encore que l'OTAN reste ouverte à de nouveaux membres, conformément à l'Article 10 du Traité de l'Atlantique Nord, et qu'elle continuera d'accueillir de nouveaux membres susceptibles de favoriser le développement des principes du Traité et de contribuer à la sécurité de la région euro-atlantique. L'Alliance compte lancer de nouvelles invitations dans les années à venir à des pays désireux et capables d'assumer les responsabilités et obligations liées au statut de membre. En attendant, elle entretiendra des relations dynamiques avec les pays qui ont témoigné de l'intérêt pour une adhésion à l'OTAN ainsi qu'avec ceux qui pourraient, à l'avenir, souhaiter demander à adhérer. La demande des pays qui se sont déjà déclarés intéressés par une adhésion à l'OTAN, mais qui n'ont pas été invités, à Madrid, à entamer des pourparlers à cet effet, restera à l'examen en vue d'une adhésion future, sur la base de l'Etude de 1995 sur l'élargissement de l'OTAN, quelle que soit la situation géographique de ces pays. Aucun pays européen démocratique dont l'admission répondrait aux objectifs du Traité ne sera exclu du processus d'examen. Les alliés sont convenus que les étapes suivantes du processus d'élargissement entrepris par l'Alliance devraient assurer un équilibre entre les préoccupations de sécurité de tous les alliés, servir les intérêts généraux de l'Alliance et renforcer la sécurité et la stabilité dans l'ensemble de l'Europe.

Dans ce processus, une participation active des pays demandeurs aux travaux du Conseil de partenariat euro-atlantique et au Partenariat pour la paix leur permettra de s'associer plus étroitement encore, sur les plans politique et militaire, aux activités de l'Alliance. L'Alliance poursuivra également les dialogues intensifiés qu'elle a engagés avec les pays qui aspirent à devenir membres de l'OTAN ou ceux qui souhaitent mener un dialogue avec l'OTAN sur des questions relatives à l'adhésion. Ces dialogues intensifiés couvriront toute la gamme des questions politiques, militaires, financières et de sécurité liées à une éventuelle adhésion à l'OTAN, sans préjudice de toute décision que prendrait l'Alliance, à terme. Ils comprendront des réunions au sein du CPEA ainsi que des réunions périodiques avec le Conseil de l'Atlantique Nord en session permanente, avec des représentants du Secrétariat international de l'OTAN et avec d'autres organes de l'OTAN, selon les besoins. Les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN garderont ce processus en permanence à l'examen et les Chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'OTAN se sont engagés à faire le point à ce sujet lors de leur prochaine réunion en 1999.

En ce qui concerne les pays qui aspirent à devenir membres, l'Alliance reconnaît les développements positifs dans le sens de la démocratie et de la primauté du droit intervenus dans un certain nombre de pays d'Europe du Sud-Est, en particulier la Roumanie et la Slovaquie, ainsi que la nécessité de renforcer la stabilité, la sécurité et la coopération régionale dans cette partie de l'Europe, et d'oeuvrer pour une plus grande intégration de ces pays dans la communauté euro-atlantique. En même temps, l'Alliance reconnaît les progrès réalisés vers une stabilité et une coopération plus grandes par les Etats de la région de la Baltique qui aspirent également à devenir membres. Dans la perspective de l'Alliance de demain, les progrès accomplis vers ces objectifs seront importants pour la réalisation de notre but ultime, celui d'une Europe en paix, libre, prospère et sans division.

## La poursuite d'une cause commune

Les procédures de l'OTAN concernant l'admission de nouveaux membres assureront la réalisation de l'objectif ultime de renforcer la sécurité pour l'Europe tout entière. Les nouveaux membres seront soigneusement préparés à assumer les responsabilités et obligations liées à l'appartenance à notre Organisation. En adhérant à l'OTAN, ils rejoindront une Alliance qui est non seulement fermement engagée à instaurer des relations de coopération, mais éga-

Le Président Clinton (à gauche) avec M. Emil Constantinescu, Président de la Roumanie, le 11 juillet, à Bucarest, où M. Clinton a assuré le peuple roumain que «la porte de l'OTAN restera ouverte».

(Reuters)



# Un partenariat plus poussé, clé de la stabilité à long terme en Europe

M. l'Ambassadeur Sergio Balanzino  
Secrétaire général délégué de l'OTAN



*Le programme de Partenariat pour la paix de l'OTAN (PPP) a offert de grandes occasions de coopération entre l'Alliance et des pays non membres en Europe, et les résultats obtenus ont été bien au-delà des premières espérances. En renforçant nettement le PPP, l'Alliance recherche maintenant un engagement total des partenaires au niveau militaire tout en leur accordant une plus grande latitude d'intervention dans la direction du Partenariat. Le nouveau Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) sera un mécanisme de consultation plus poussée entre les partenaires et un cadre à l'intérieur duquel ce PPP renforcé pourra se développer. Ces deux initiatives vont consolider les relations entre l'OTAN et les partenaires pour leur permettre de faire face aux défis de sécurité futurs.*

**E**tablir la stabilité à long terme est une tâche qui transcende chaque pays et chaque institution. Elle doit être assumée par l'ensemble des pays de la zone euro-atlantique. Les liens entre l'Alliance et les pays non-OTAN n'ont cessé de s'étendre et de s'intensifier. De la toute première proposition de mise en place de liaisons diplomatiques, en 1990, jusqu'au Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) d'aujourd'hui, alliés et partenaires ont progressé vers une compréhension et une coopération accrues.

La coalition unique qui a été réalisée en Bosnie, où l'OTAN et de nombreux pays partenaires sont unis dans un effort commun de maintien de la paix, met en évidence le véritable atout que constitue la coopération entre l'OTAN et ses partenaires dans le domaine de la sécurité: sans les mécanismes de coopération de l'OTAN, cette opération complexe n'aurait pu être menée dans des délais aussi brefs et avec une telle efficacité.

## Le PPP renforcé

L'Alliance a toujours vu ses activités en coopération comme un processus dynamique susceptible d'évoluer graduellement au fur et à mesure que l'OTAN et ses partenaires se rapprocheraient. Le succès remporté par le Partenariat pour la paix (PPP) a été au-delà des espérances, y compris celles de l'Alliance. A travers la pratique active de la coopération, alliés et pays partenaires, nous avons

découvert qu'un énorme potentiel reste encore à exploiter. C'est pourquoi il y a un an, l'Alliance a entrepris d'améliorer et de renforcer sensiblement le PPP, bref, de passer à une nouvelle phase du Partenariat. Notre objectif était de réaliser un nouveau Partenariat qui évoluerait au rythme de la nouvelle OTAN, un Partenariat qui couvrirait toute la gamme des nouvelles missions de l'Alliance et refléterait l'expérience acquise à travers notre coopération dans le cadre de la Force de mise en œuvre (IFOR) et de la Force de stabilisation (SFOR) en Bosnie-Herzégovine.

La Bosnie a mis en évidence l'importance de disposer d'une grande capacité de mettre sur pied des opérations militaires multinationales incluant non seulement les alliés, mais aussi les partenaires capables et désireux de participer aux nouvelles missions de soutien de la paix. Nous avons besoin d'un Partenariat dont le rôle opérationnel serait mieux défini afin de nous préparer à agir ensemble lors de crises futures. En outre, le nouveau Partenariat que nous envisagions devait avoir une composante politique plus forte en complément de son volet de coopération militaire intensifiée et de coopération en matière de défense. Le rôle des partenaires dans la planification et la prise de décisions devait changer radicalement. Autrement dit, nous voulions établir avec eux une nouvelle relation qui les impliquerait davantage au niveau militaire, mais qui leur donnerait aussi un rôle bien plus déterminant dans la direction du Partenariat.

Réunion des Chefs  
d'Etat et  
de gouvernement  
de l'OTAN et  
des pays partena-  
naires sous l'égide  
du CPEA à Madrid,  
le 9 juillet.

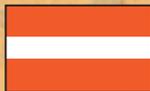
(Photo OTAN)





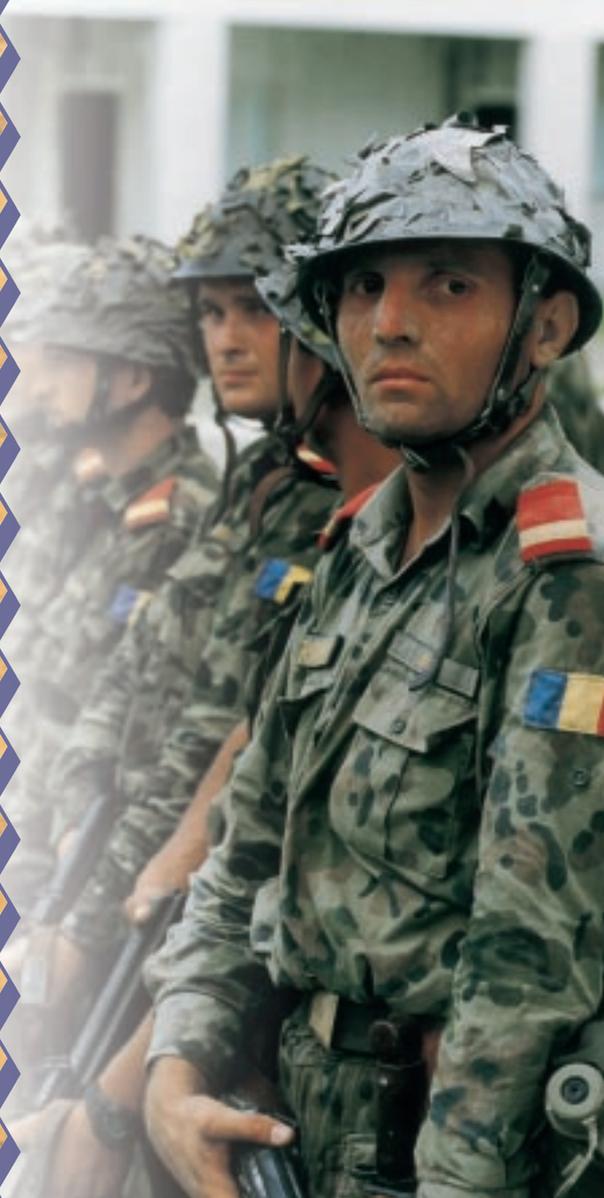
«La création du nouveau Conseil de partenariat euro-atlantique donne aux pays qui y participent l'accès à un véritable laboratoire de l'OTAN. A côté de l'harmonisation strictement militaire, réalisée par le Partenariat pour la paix, une nouvelle dimension s'annonce, celle de l'harmonisation politico-stratégique et de la gestion des décisions. [Cela] pourra aboutir, en fin de compte, à l'émergence d'une culture stratégique commune.»

*M. Emil Constantinescu,  
Président de la Roumanie  
Madrid, 9 juillet 1997*



«Le Conseil de partenariat euro-atlantique est l'un des instruments qui nous aidera à transformer cette vision commune (d'accession à l'OTAN) en réalité et à préparer la Lettonie à son intégration pleine et entière. La coopération politique et pratique qui a été mise en œuvre jusqu'à maintenant a déjà fortement contribué à notre sécurité.»

*M. Guntis Ulmanis,  
Président de la Lettonie  
Madrid, 9 juillet 1997*



*Troupes roumaines participant à un exercice de maintien de la paix dans le cadre du PPP aux Etats-Unis l'année dernière.  
(Photo OTAN)*

## Pays non membres de l'OTAN ayant affecté des troupes à la SFOR

**Albanie\*, Autriche\*, Bulgarie\*, Egypte, Estonie\*, Finlande\*, Hongrie\*, Irlande, Jordanie, Lettonie\*, Lituanie\*, Malaisie, Maroc, Pologne\*, République tchèque\*, Roumanie\*, Russie\*, Slovénie\*, Suède\* et Ukraine\***

*\*Pays participant au PPP*

Le désir de renforcer le Partenariat pour la paix a abouti à la création du Groupe de haut niveau (SLG), que je présidais. Créé en septembre 1996, c'est lui qui a conçu les éléments d'un Partenariat renforcé. Ses recommandations ont ensuite été développées plus avant par le Comité directeur politico-militaire, les Hauts comités et les autorités militaires de l'OTAN. En effet, les partenaires ont participé activement, et dans le cadre d'une collaboration sans précédent, à l'élaboration de cette nouvelle initiative. Le PPP renforcé — le Partenariat du futur — prend maintenant forme. Quels en sont les éléments principaux et que laissent-ils présager pour l'avenir?

## Élargir et approfondir le PPP

Les projets de renforcement du PPP concernent pratiquement tous ses aspects. Ils élargissent et approfondissent la coopération pratique dans le cadre du PPP en conférant une qualité et un caractère nouveaux à la relation que chaque partenaire pourra construire avec l'Alliance. Plusieurs d'entre eux revêtent une importance «stratégique» et nous engageant clairement sur une voie nouvelle et fonda-

## PMSC/GROUPE AD HOC SUR LA COOPERATION EN MATIERE DE MAINTIEN DE LA PAIX

*Le Comité directeur politico-militaire/Groupe ad hoc sur la coopération en matière de maintien de la paix (PMSC/AHG), qui mène ses travaux dans le cadre du CPEA, est l'instance principale pour les consultations sur les questions politiques et conceptuelles liées au maintien de la paix, et pour l'échange de données d'expérience et l'examen des mesures pratiques de coopération. Le PMSC/AHG rend compte périodiquement de ces questions aux ministres des Affaires étrangères et de la Défense, à l'occasion de leurs réunions. Les partenaires assistent à toutes les réunions du PMSC/AHG. L'Irlande, Etat membre de l'OSCE intéressé par ces questions et possédant une expérience spécifique du maintien de la paix, participe également aux travaux du Groupe et y contribue activement. Un représentant du Président en exercice de l'OSCE assiste régulièrement aux réunions du groupe, auxquelles les Nations Unies également se font parfois représenter.*

mentalement différente. Ce sont ces différents projets qui définissent le «nouveau Partenariat».

**Premièrement**, les missions militaires du PPP ont été étendues. Elles couvrent désormais toute la gamme des nouvelles missions de l'Alliance, et en particulier les opérations de soutien de la paix. Le nouveau PPP est maintenant «soudé» à la nouvelle



OTAN, ce qui signifie que son évolution et celle de l'Alliance iront de pair.

Sur le plan pratique, les compétences militaires étendues du PPP renforcé auront une incidence sur l'ensemble du Partenariat. Ainsi,

- la coopération militaire - et notamment les exercices - sera plus complexe et plus solide;
- les participations à des activités telles que la coopération en matière d'armements, les exercices de gestion des crises et les plans civils d'urgence seront étendues à la mesure des exigences des nouvelles missions, ce qui aura en outre pour effet de faire participer tous les comités de l'OTAN au processus du PPP; et

- les objectifs de planification qui seront arrêtés en commun répondront à un éventail plus vaste de besoins plus complexes.

**Deuxièmement**, nous créerons des éléments d'état-major des pays partenaires (PSE) à différents niveaux de la structure militaire de l'Alliance. Au sein de ces PSE, des officiers des pays partenaires travailleront aux côtés de leurs homologues de l'OTAN à planifier et à exécuter les activités du PPP. Mais le point essentiel réside dans le fait que ces officiers seront affectés à des postes à caractère international et serviront non pas leurs pays, mais le Partenariat lui-même. Les partenaires réaliseront donc un «investissement collectif» dans le

l'OTAN. De surcroît, ces éléments d'état-major formeront la base de la participation des pays partenaires aux Groupes de forces interarmées multinationales (GFIM), qui constitueront le «bras opérationnel» de l'Alliance pour les opérations de gestion des crises.

**Troisièmement**, dans le cadre du nouveau PPP, le processus de planification et d'examen

CPEA & PPP

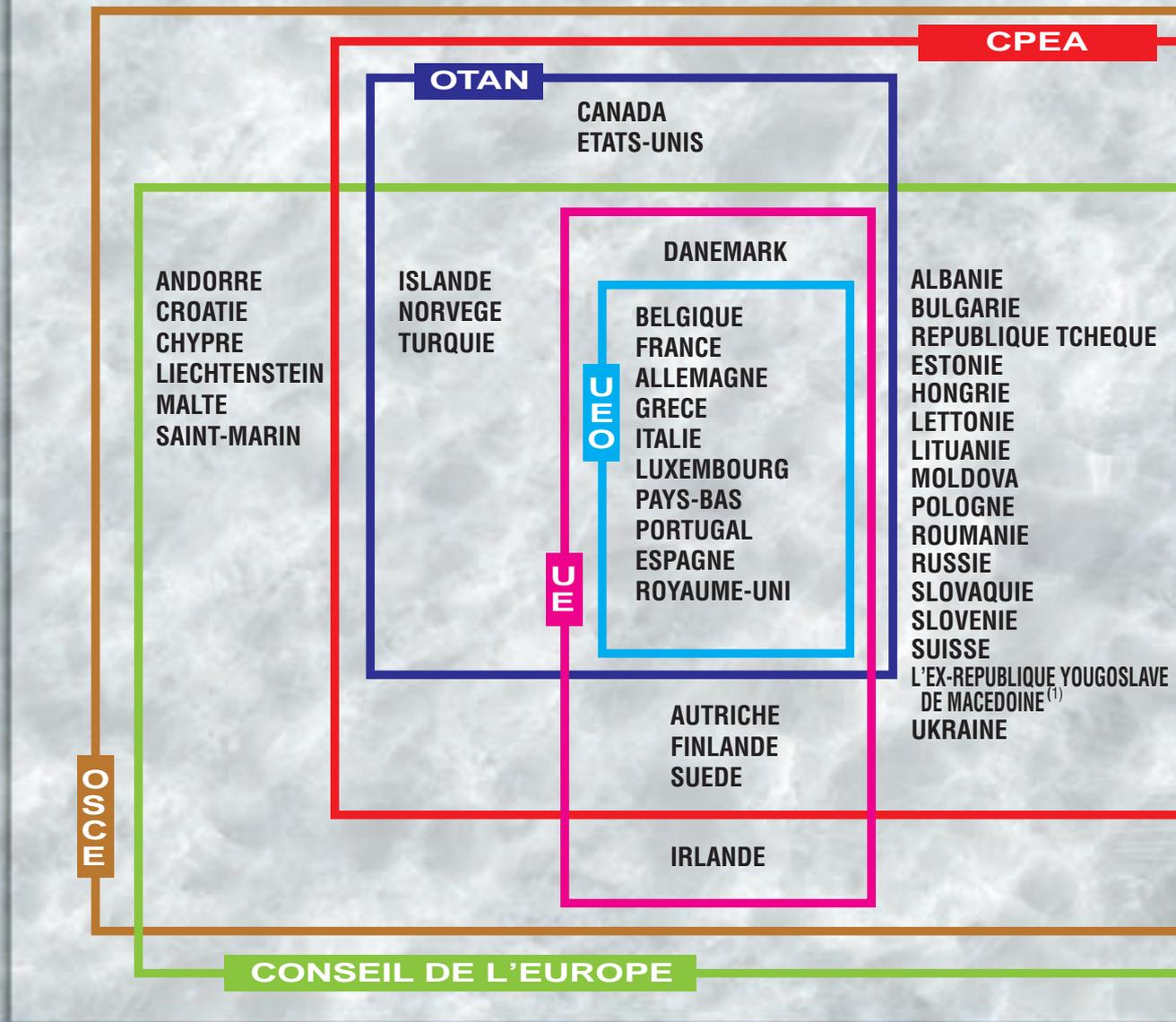
*(De gauche à droite): les ministres de la Défense Miloslav Vybomy, de la République tchèque, Stanislaw Dobrzanski, de Pologne, et György Keleti, de Hongrie, réunis à Budapest le 12 juillet pour y débattre de l'adhésion à l'OTAN.*

(AP)

*«Sans les mécanismes de coopération de l'OTAN, cette difficile opération en Bosnie n'aurait pu être menée dans des délais aussi brefs et avec une telle efficacité.»*

*(Photo SFOR, G. Suahy)*

# L'architecture de sécurité européenne



(PARP) prendra un tour plus semblable au processus de planification des forces de l'OTAN. La direction politique du nouveau PARP sera assurée par les ministres de la Défense de l'Alliance et des pays partenaires participants. De la sorte, il sera au diapason des besoins militaires futurs et de ceux que feront naître les missions du PPP. Dans le nouveau PARP, les projets d'interopérabilité deviendront des «objectifs du Partenariat», afin de mettre l'accent sur la faisabilité et non plus seulement sur une volonté d'encourager l'interopérabilité. Les partenaires qui souhaiteront

souscrire à ces objectifs pourront apporter des forces et des capacités spécifiques aux activités du PPP. Ces procédures visent à mieux définir le genre de contribution en forces que les partenaires pourront apporter à des opérations du PPP dirigées par l'OTAN. Elles faciliteront nettement l'intégration de forces des pays partenaires dans les opérations futures.

**Quatrièmement,** nous avons offert aux partenaires un plus grand rôle dans la prise de décisions, tant dans le cadre

ARMENIE  
AZERBAIDJAN  
BELARUS  
GEORGIE  
KAZAKHSTAN  
REP. KIRGHIZE  
TADJIKISTAN  
TURKMENISTAN  
OUBÉKISTAN

BOSNIE-  
HERZÉGOVINE  
MONACO  
SAINT-SIÈGE  
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE  
DE YOUGOSLAVIE  
(SERBIE ET  
MONTÉNÈGRE) <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel

<sup>(2)</sup> Suspendue

Source : Højberg/AP/OTAN

des activités normales, en temps de paix, du Partenariat, que lors des crises. Ce dernier point est particulièrement important. En effet, il ne suffit pas de préparer des opérations de soutien de la paix au seul niveau militaire; nous devons aussi offrir aux pays partenaires des occasions de participer à la direction et au contrôle politique des opérations conduites par l'OTAN auxquelles ils contribuent. Tel a déjà été le cas, dans une certaine mesure, au sein de l'IFOR et de la SFOR, mais le CPEA leur offrira une possibilité d'intervention nettement accrue, au niveau politique,

dans le cadre d'un exercice de gestion des crises qui se tiendra en février 1998.

Enfin, l'Alliance a pris la décision capitale d'accroître la portée du programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP), afin qu'il soutienne également des projets de Partenariat. Il a été demandé aux principaux commandements de l'OTAN de développer des projets avec les partenaires, qui correspondent aux critères opérationnels du PPP. De la part des alliés, c'est là un engagement collectif qui garantit que le PPP demeure un élément durable de l'architecture de sécurité européenne.

## Le Conseil de partenariat euro-atlantique

Un Partenariat plus fort et plus opérationnel nécessite aussi une participation plus intense au processus de prise de décisions à travers de nouveaux mécanismes de consultation et d'orientation politique. La création du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) est la réponse de l'OTAN à ces besoins. Il sera l'instrument qui permettra à l'OTAN de porter la coopération avec ses partenaires à un nouveau degré qualitatif. Il représente un engagement d'impliquer les partenaires plus étroitement que jamais dans les activités du Partenariat.

Le CPEA est spécialement conçu pour constituer un vaste cadre d'activités qui élargit la dimension politique du partenariat pour l'OTAN et ses partenaires. Il aura son propre programme de travail, qui se basera sur le programme de travail du Conseil de coopération nord-atlantique (CCNA) pour le dialogue, le partenariat et la coopération. Si le PPP demeure un élément distinct à l'intérieur de ce cadre, les activités du PPP, elles, relèveront de la compétence générale du CPEA. Le dialogue politique qui sous-tendra le CPEA constitue donc la toile de fond de la coopération pratique.

Le CPEA remplace le Conseil de coopération nord-atlantique. En cinq années d'existence, ce forum avait atteint un niveau de dialogue et de coopération sans précédent entre l'OTAN et des pays non-OTAN. Il reprendra là où le CCNA s'est arrêté et fournira un cadre dans lequel consultations politiques et activités pratiques relevant du PPP pourront toutes deux être menées plus avant. C'est donc

### Missions diplomatiques auprès de l'OTAN

*A Madrid, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont souligné que le large éventail de possibilités engendrées par le PPP renforcé et le CPEA rend nécessaire une représentation politique et militaire appropriée au siège de l'OTAN à Bruxelles. C'est pourquoi ils ont encouragé les pays partenaires à saisir l'occasion d'établir des missions diplomatiques auprès de l'OTAN que leur offre l'Accord de Bruxelles, entré en vigueur le 28 mars 1997.*

Les ministres des Affaires étrangères lors de la réunion inaugurale du CPEA à Sintra, au Portugal, le 30 mai.

(Photo OTAN)



CCNA et les pays participant au PPP en deviennent membres automatiquement, s'ils en expriment le souhait.

## Les aspects essentiels de la coopération

une synthèse des meilleures facettes des processus du CCNA et du PPP. En outre, tous les partenaires peuvent être admis dans le CPEA, puisque les anciens membres du

Le CPEA fera office de forum de consultation multilatérale en fournissant à ses membres une structure de consultation sur un large éventail de questions liées à la politique et à la sécurité. Les trois domaines suivants représentent des aspects particulièrement importants des consultations et de la coopération dans le cadre du CPEA:

**Premièrement**, le CPEA permettra aux partenaires, s'ils le désirent, d'établir des relations politiques directes avec l'Alliance. Les nouvelles possibilités données aux partenaires de consulter l'Alliance selon diverses configurations devraient permettre des consultations plus appropriées et répondre plus directement aux besoins de chaque membre du CPEA. Il offrira donc davantage de souplesse aux partenaires et viendra compléter la coopération individualisée, sur la base du principe d'autodifférenciation, qui existe déjà dans le PPP.

**Deuxièmement**, le CPEA offrira aux pays partenaires un forum leur permettant d'être davantage impliqués dans les processus décisionnels relatifs aux activités auxquelles ils prennent part. Il pourra faciliter la consultation et la coopération entre l'Alliance et des groupes de partenaires intervenant à ses côtés dans une opération de soutien de la paix, par exemple en mettant en place un cadre durable d'orientation politique et de suivi opérationnel.

**Troisièmement**, le CPEA permettra d'élargir la gamme des sujets de consultation. Ils pourront inclure les questions liées à la politique et à la sécurité, la gestion des crises, les affaires régionales, la maîtrise des armements, la prolifération et la défense, le terrorisme international, les plans et les budgets de défense, la politique et la stratégie en matière de défense, ou encore les conséquences de certaines transformations économiques sur la sécurité. Les consultations et la coopération seront également envisageables dans des domaines comme les situations civiles d'urgence et la préparation aux catastrophes, la coopération en matière d'armements, la sûreté nucléaire, les problèmes d'environnement en rapport avec la défense, la coopération scientifique et les questions liées aux opérations de soutien de la paix.

Avec un Partenariat pour la paix renforcé, solidement ancré au nouveau Conseil de partenariat euro-atlantique, l'OTAN a apporté la preuve de son engagement en faveur d'une conception vraiment coopérative de la sécurité. Ces deux initiatives constituent un cadre viable permettant de bâtir de nouvelles relations à l'intérieur de la nouvelle Europe. Elles garantissent que l'OTAN, avec ses parte-

### Compte rendu succinct de la réunion des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays alliés et partenaires tenue sous l'égide du Conseil de partenariat euro-atlantique

à Madrid, le 9 juillet 1997

*Les Chefs d'Etat et de gouvernement, ou leurs représentants, des pays membres de l'OTAN et des pays partenaires de la coopération ont tenu aujourd'hui une réunion et un déjeuner de travail sous l'égide du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA). Il s'agissait de la première rencontre au niveau des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays alliés et partenaires.*

*Au cours de la réunion et du déjeuner de travail, les débats ont été axés sur le thème général des risques et des défis en matière de sécurité, ainsi que des possibilités offertes pour une sécurité coopérative effective dans la région euro-atlantique.*

*L'attention s'est portée sur la manière la plus efficace dont le nouveau Conseil de partenariat euro-atlantique, créé par les ministres des Affaires étrangères des pays alliés et partenaires lors de leur réunion à Sintra (Portugal), le 30 mai 1997, pourra être utilisé pour servir les intérêts de ses membres et contribuer à la sécurité et à la stabilité. Le CPEA a été conçu comme un nouveau mécanisme de coopération qui permettra aux partenaires d'établir des relations politiques plus fortes avec l'Alliance et fournira un cadre pour une coopération pratique dans le contexte du Partenariat pour la paix. Il offrira également aux partenaires la possibilité de s'associer davantage à la prise de décisions concernant les activités auxquelles ils participent.*

*Le débat a également porté sur les moyens d'améliorer la prévention et la gestion des crises, en particulier le maintien de la paix, par l'intermédiaire du Partenariat, et sur la manière dont une coopération régionale concrète pourrait contribuer au renforcement de la stabilité et de la sécurité, non seulement dans les régions concernées, mais aussi dans l'ensemble de la région euro-atlantique. Un certain nombre de contributions ont fait ressortir la nécessité d'une action qui complète les travaux menés dans ces domaines par l'OSCE et d'autres institutions compétentes.*

*La discussion a mis en évidence, une fois de plus, que nous sommes conscients du caractère indivisible de la sécurité de tous nos pays - Alliés et Partenaires. Les participants ont souligné l'importance fondamentale du CPEA en tant qu'instrument grâce auquel les partenaires pourront développer leurs relations avec l'OTAN, dans l'intérêt de la sécurité et de la stabilité de la région euro-atlantique tout entière.*

# L'OTAN et la Russie: un partenariat naturel

*Ulrich Brandenburg*

*Responsable de la section Partenariat et coopération, Division des affaires politiques de l'OTAN*

*L'Acte fondateur OTAN-Russie instaure solidement la base d'un partenariat de sécurité permanent entre les deux parties, balayant l'idée qu'elles devaient être ennemies à tout jamais. La signature de l'Acte à Paris, le 27 mai, ne signifie pas que les différences d'orientation ou de vues s'évanouiront du jour au lendemain. Mais elles pourront s'estomper, au fil du temps, à travers un processus de larges consultations régulières sur des questions politiques et de sécurité au sein du nouveau Conseil conjoint permanent. La tâche principale consistera à passer du papier à la réalité en exploitant pleinement les nouvelles occasions.*



**D**ans la nouvelle Europe et son environnement de sécurité fondamentalement modifié, il est parfaitement naturel qu'une nouvelle Russie et une nouvelle OTAN soient devenues partenaires. C'est ce que reflète l'Acte fondateur OTAN-Russie. Ce document signé à Paris, le 27 mai

dernier, au niveau des Chefs d'Etat et de gouvernement, qui instaure solidement entre nous un partenariat de sécurité permanent et étroit. Il met fin à l'idée que l'OTAN et la Russie sont ennemies. L'Acte fondateur revêt donc une grande importance et représente un atout stratégique fonda-

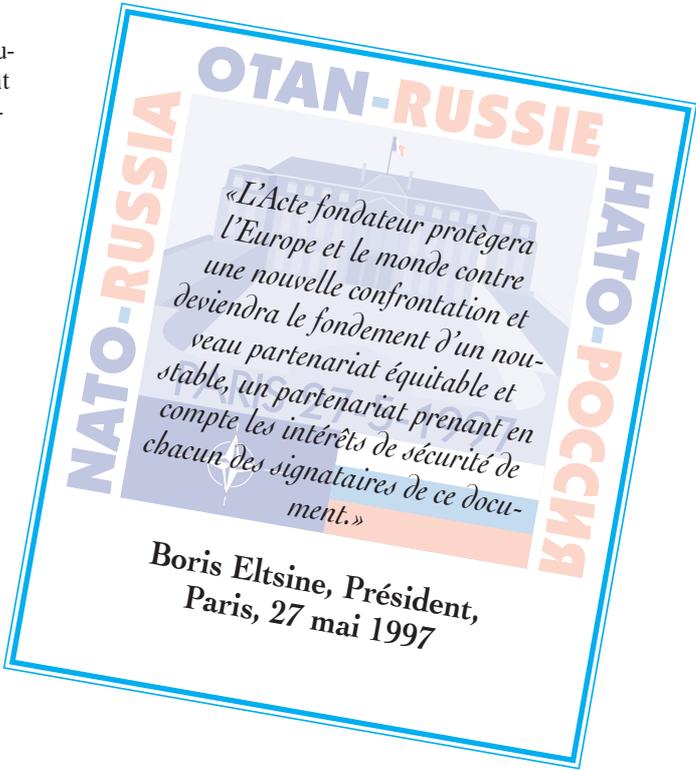


*M. Boris Eltsine,  
Président  
de la Russie  
(à gauche), et  
M. Javier Solana,  
Secrétaire général,  
après la signature  
de l'Acte  
fondateur au  
Sommet de Paris,  
le 27 mai.  
Photo OTAN*

mental pour l'ensemble du continent européen. Le nouveau partenariat OTAN-Russie est devenu un élément central des structures de sécurité en coopération qui s'élaborent en Europe et dans toute la région euro-atlantique. Il faut maintenant qu'il soit rapidement mis en œuvre.

Ce nouveau partenariat entre l'OTAN et la Russie n'est pas surgi du néant. Depuis le début des années 90, l'OTAN a souvent souligné l'importance de la sécurité européenne et nous nous sommes efforcés de développer cette relation. Ces trois dernières années, l'OTAN et la Russie se sont rencontrées à diverses reprises au niveau de leurs ministres et de leurs experts afin de se consulter sur différentes questions en rapport avec la sécurité. En Bosnie-Herzégovine, les forces de nos pays participent efficacement, ensemble, sous commandement de l'OTAN, à la mise en œuvre des accords de paix de Dayton et elles créent les conditions nécessaires à la reconstruction réussie de cette région déchirée par la guerre. Dans le même ordre d'idée, une équipe d'officiers russes a travaillé pendant près de deux ans au Commandement suprême de l'OTAN en Belgique.

Les négociations sur l'Acte n'ont pas été faciles, mais c'est l'engagement commun à la construction de la nouvelle Europe coopérative qui l'a emporté. Il a fallu dissiper les



**OTAN-RUSSIE**  
**NATO-RUSSIA** **НАТО-РОССИЯ**

*«L'Acte fondateur protégera l'Europe et le monde contre une nouvelle confrontation et deviendra le fondement d'un nouveau partenariat équitable et stable, un partenariat prenant en compte les intérêts de sécurité de chacun des signataires de ce document.»*

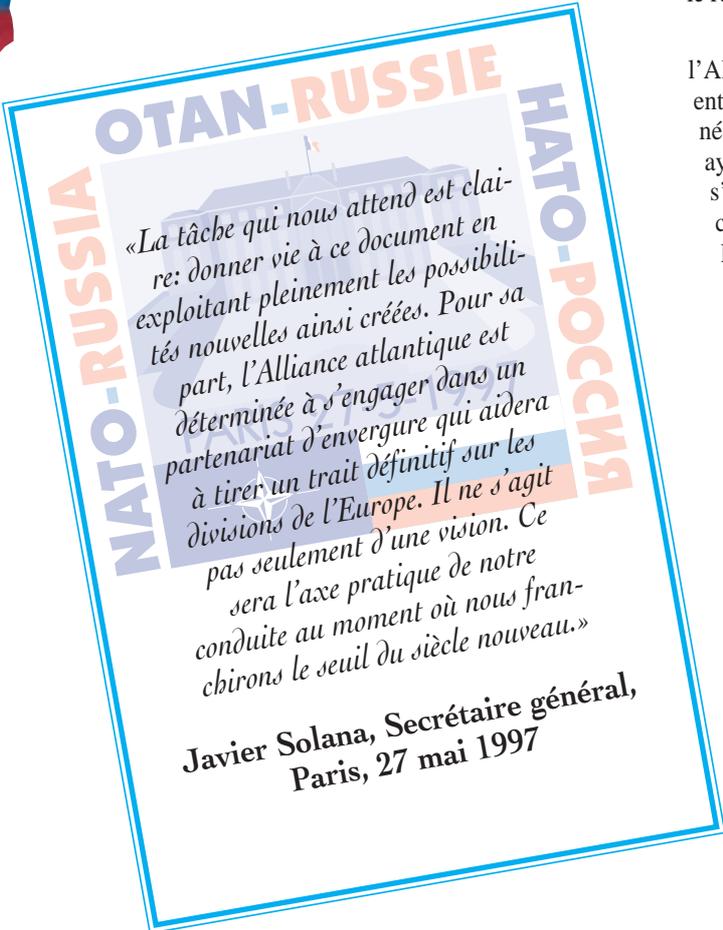
**Boris Eltsine, Président,  
Paris, 27 mai 1997**

malentendus au sujet de l'OTAN et de ses intentions, et trouver des solutions préservant l'intégrité des deux parties et leur capacité de prendre des décisions et d'assumer leurs responsabilités. En outre, de par leur intensité et leur ouverture, ces négociations ont aidé à créer la compréhension et le respect mutuels.

M. Solana, le Secrétaire général, a négocié au nom de l'Alliance, en s'appuyant sur des consultations intensives entre les alliés. Quoique complexes, ces négociations ont néanmoins progressé assez rapidement, les deux parties ayant fortement intérêt à aboutir. Pour sa part, la Russie s'était rendu compte que son engagement constructif aux côtés de l'OTAN était véritablement une chance de dialogue utile. Après être devenue membre du Conseil de l'Europe, avoir noué des liens étroits avec l'Union européenne et l'UEO, et participé au sommet du G8, il était normal que la Russie puisse développer des liens avec l'OTAN.

### Le Conseil conjoint

La signature de l'Acte ne signifie bien entendu pas pour autant que les différences d'orientation ou de vues entre l'OTAN et la Russie disparaîtront automatiquement. Ceci ne sera le cas qu'à travers le développement d'un processus de larges consultations régulières. C'est pourquoi il est particulièrement important que l'Acte fondateur établisse un cadre de consultation, de coopération et de coordination fonctionnel avec le Conseil conjoint permanent OTAN-Russie. Ce Conseil se réunira régulièrement au niveau des ambassadeurs et des ministres (il peut aussi se réunir à plus haut niveau, en cas



**OTAN-RUSSIE**  
**NATO-RUSSIA** **НАТО-РОССИЯ**

*«La tâche qui nous attend est claire: donner vie à ce document en exploitant pleinement les possibilités nouvelles ainsi créées. Pour sa part, l'Alliance atlantique est déterminée à s'engager dans un partenariat d'envergure qui aidera à tirer un trait définitif sur les divisions de l'Europe. Il ne s'agit pas seulement d'une vision. Ce sera l'axe pratique de notre conduite au moment où nous franchissons le seuil du siècle nouveau.»*

**Javier Solana, Secrétaire général,  
Paris, 27 mai 1997**



M. Boris Eltsine,  
Président  
de la Russie  
(le 5<sup>e</sup> à partir  
de la gauche)  
en compagnie  
d'autres dirigeants  
lors du Sommet  
du «G8» à  
Denver, le 22 juin.  
(Reuters)



**OTAN-RUSSIE**  
**NATO-RUSSIA** **HATO-POCCMA**

*«Nous sommes résolus à créer un avenir dans lequel la sécurité européenne ne sera pas seulement un jeu de compensations, les gains de l'OTAN constituant les pertes de la Russie, et les points forts de la Russie constituant les points faibles de notre alliance. C'est dépassé; nous vivons des temps nouveaux. Ensemble, nous devons bâtir une Europe nouvelle au sein de laquelle chaque nation est libre et où chaque nation libre contribue au renforcement de la paix et de la stabilité pour tous.»*

**Bill Clinton, Président,  
Paris, 27 mai 1997**

quelles l'OTAN et la Russie pourraient s'entendre pour s'exprimer ou agir en parallèle; et une fois qu'un accord aura été réalisé dans le cadre des consultations, nous pourrions prendre des décisions et des mesures conjointes, y compris celle d'intervenir dans le cadre d'opérations de maintien de la paix sous l'autorité du Conseil de sécurité des Nations Unies ou la responsabilité de l'OSCE.

L'Acte fondateur contient une longue liste non exhaustive de sujets sur lesquels l'OTAN et la Russie peuvent se

de besoin), au niveau des représentants militaires et des Chefs de la défense/d'état-major, ainsi qu'au niveau des experts. Il s'est réuni pour la première fois au niveau des ambassadeurs, au siège de l'OTAN, le 18 juillet 1997.

Les consultations au sein du Conseil conjoint couvriront un large éventail de questions liées à la politique ou à la sécurité. Nous nous efforcerons, en nous appuyant sur elles, de concevoir des initiatives communes sur les-

**OTAN-RUSSIE**  
**NATO-RUSSIA** **HATO-POCCMA**

*«En signant tout à l'heure l'Acte fondateur d'une nouvelle organisation européenne de sécurité, dans laquelle la Russie occupera toute sa place, nous tournons la page d'un demi-siècle d'incompréhension, de confrontation, de division sur notre continent.»*

**Jacques Chirac, Président,  
Paris, 27 mai 1997**

consulter et coopérer. Elle inclut la prévention et le règlement des conflits, le maintien de la paix, la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, l'échange d'informations sur les politiques et les forces de sécurité et de défense, ainsi que la conversion des industries de défense, les problèmes d'environnement liés à la défense et la préparation aux urgences civiles.

Pour la Russie, il importait tout particulièrement d'être rassurée sur le fait que l'environnement de sécurité en Europe centrale et orientale ne serait pas modifié à son détriment par suite de l'adhésion à l'OTAN de nouveaux membres. Aussi l'Acte établit-il clairement que l'Alliance ne constitue pour la Russie une menace ni aujourd'hui ni demain. Les alliés ont souligné qu'ils n'ont aucune intention, aucun projet et aucune raison de déployer des armes nucléaires sur le territoire de nouveaux membres, qu'ils ne voient aucun besoin de modifier un quelconque aspect du dispositif ou de la politique nucléaire de l'OTAN — et qu'ils n'en prévoient nullement le besoin dans l'avenir. Ils ont également réaffirmé que dans l'environnement de sécurité actuel et prévisible, l'Alliance entend assurer sa défense collective et ses autres missions à travers l'interopérabilité, l'intégration et la capacité de renforcement nécessaires, plutôt qu'en recourant à un stationnement permanent supplémentaire d'importantes forces de combat.

L'Acte insiste aussi sur l'engagement commun, avec les autres partenaires, pour l'adaptation du Traité sur les Forces conventionnelles en Europe (FCE), afin de renforcer sa viabilité et son efficacité tout en tenant compte des modifications de l'environnement de sécurité européen. A cette fin, en février, les pays de l'OTAN ont fait une proposition détaillée sur l'adaptation du Traité sur les FCE



### Les efforts de l'OTAN en Russie dans le domaine de l'information

*L'Acte fondateur OTAN-Russie du 27 mai inclut une référence à l'objectif d'améliorer la compréhension par l'opinion publique des relations entre l'OTAN et la Russie, qui sont en pleine évolution, y compris par la création d'un centre de documentation ou d'un bureau d'information de l'OTAN à Moscou. Si ce service n'existe pas encore, un représentant civil de l'OTAN responsable de l'information s'y trouve néanmoins depuis juin 1995. En fait, la Russie a été le premier pays non membre à accueillir un chargé d'information permanent de l'OTAN. Il travaille dans le cadre d'une ambassade alliée — à l'origine, celle de la France puis, depuis 1996, celle de l'Allemagne. Il a été rejoint par un officier allemand chargé des contacts militaires et, ensemble, ils doivent exécuter les programmes d'information de l'OTAN en Russie.*

*La tâche du chargé d'information de l'OTAN consiste à fournir des informations et des publications sur les questions liées à l'OTAN aux journalistes, aux personnalités influentes, aux administrations publiques, aux parlementaires, aux officiers et aux universitaires. Il organise des visites d'information de représentants russes au siège de l'OTAN et emmène des conférenciers de l'OTAN en Russie. Il gère le parrainage des conférences en rapport avec l'OTAN, répond aux demandes de renseignements d'ordre général et entretient des contacts étroits avec les médias russes.*

### Le Conseil conjoint permanent OTAN-Russie

*La première réunion du Conseil conjoint permanent (PJC) s'est tenue le 18 juillet, au niveau des ambassadeurs. Le Conseil constitue un mécanisme de consultation, de coordination et, là où il y aura lieu, de décision et d'action conjointe sur les questions de sécurité présentant un intérêt commun pour l'OTAN et la Russie. Lors de cette première réunion, les dispositions relatives à l'organisation du Conseil et ses règles de procédures ont été officiellement adoptées. Les participants ont également arrêté le programme de travail qui doit aboutir à sa première réunion ministérielle, prévue pour la deuxième quinzaine du mois de septembre à New York.*

*Le Conseil conjoint permanent se veut le principal lieu de consultation entre l'OTAN et la Russie en cas de crise ou dans toute autre situation mettant en cause la paix et la stabilité. Dans ce contexte, l'OTAN et la Russie se consulteront rapidement dans le cadre du Conseil au cas où l'un de ses membres constaterait l'existence d'une menace pour sa sécurité.*

*Le Conseil se réunira régulièrement à différents niveaux et sous différentes formes. Il se réunira au niveau des ministres des Affaires étrangères et au niveau des ministres de la Défense deux fois par an, et une fois par mois au niveau des ambassadeurs. Il pourra aussi se réunir au niveau des Chefs d'Etat et de gouvernement.*

*Les représentants militaires et les chefs d'état-major se réuniront régulièrement sous les auspices du Conseil, et des réunions d'experts militaires pourront être convoquées.*

dans le cadre des négociations de Vienne. Ils ont aussi annoncé, tout récemment, de nouvelles réductions considérables de l'équipement limité par le Traité pour ce qui est basé à terre.

### La représentation diplomatique et militaire

Il est envisagé, pour cimenter une relation de travail étroite entre l'OTAN et la Russie, d'établir une représentation diplomatique et militaire permanente de la Russie auprès de l'OTAN. Le principe de l'affectation d'officiers de liaison militaire russes de haut niveau aux grandes structures de commandement militaire de l'Alliance a été agréé, de même que, réciproquement, celle d'officiers de liaison de l'OTAN en Russie. Certains aspects restent cependant à arrêter.

Nous avons hâte que la Russie soit représentée en permanence au siège de l'OTAN. Cela lui permettra de participer au quotidien, de présenter son point de vue et d'acquiescer une juste image de ce qu'est l'OTAN. En effet, notre partenariat n'apparaîtra dans toute sa plénitude qu'une fois que les états-majors de la Russie et de l'OTAN commenceront à œuvrer étroitement ensemble au jour le jour. La réussite du travail d'équipe entre nos forces en Bosnie-Herzégovine est un bon exemple de ce que peut produire une collaboration étroite.

Certains craignent que l'OTAN ne perde sa capacité d'agir indépendamment. Pourtant, l'OTAN et la Russie sont convenues, dans l'Acte fondateur, qu'aucune de ses dispositions n'empiète sur le droit de l'une ou l'autre partie de prendre des décisions et de mener des actions en toute indépendance, ni ne restreint ce droit. L'Acte ne donne pas non plus, à aucun moment, à L'OTAN ou à la Russie, de droit de veto sur les actions de l'autre. Cela ne réduit en rien le désir ou l'engagement des deux parties à rechercher le consensus et des décisions conjointes. Par ailleurs le Conseil conjoint veillera à ne pas se mêler des intérêts d'autres Etats et à ne pas leur nuire.

L'Acte fondateur entre la Russie et l'OTAN ne subordonne cette dernière à aucune autre organisation et ne peut nullement diminuer son efficacité politique ou militaire, et en particulier sa capacité de tenir l'engagement pris avec ses membres actuels et futurs dans le domaine de la sécurité. Au sein du Conseil conjoint permanent, l'OTAN et la Russie œuvreront ensemble sur un large éventail de tâches, mais cet organisme restera néanmoins clairement distinct du Conseil de l'Atlantique Nord, l'organe décisionnel propre à l'OTAN.

## Maximiser le potentiel

L'Acte fondateur OTAN-Russie est ce qu'il est, c'est-à-dire une importante réalisation des deux entités qui contribuent le plus à la sécurité européenne. Il ne s'agit pas d'un moyen d'«indemniser» la Russie par suite de l'élargissement de l'OTAN. Le fait que l'Alliance et la Russie se rencontreront régulièrement maximise le potentiel de coopération si une crise venait à éclater et minimise les risques de voir resurgir de nouvelles confrontations. En établissant des schémas et habitudes de consultation et de coopération, l'Acte peut permettre d'éliminer des sources de malentendus. Mais, surtout, il permettra à nos relations de se développer dans l'intérêt de l'Europe tout entière, dans les années et décennies à venir.

Il est bien certain qu'un partenariat stable et durable entre l'OTAN et la Russie ne résultera pas de la simple signature d'un document, aussi détaillé et progressiste soit-il. Ce partenariat ne se développera que si nous tirons parti à cent pour cent des nouveaux mécanismes institués. La mission à accomplir est claire: passer du papier à la réalité en exploitant pleinement les nouvelles occasions créées. Pour sa part, l'Alliance de l'Atlantique Nord est prête et résolue à s'engager dans un partenariat d'envergure dans l'intérêt de nos pays, de la paix et de la sécurité dans l'ensemble de l'Europe. ◆

## GRANDES ETAPES DES RELATIONS OTAN-RUSSIE

- 20 déc. 1991** *La Russie est un des membres fondateurs du Conseil de coopération de l'Atlantique Nord (CCNA).*

---

- 22 juin 1994** *Signature par la Russie du document cadre du Partenariat pour la paix. Un accord est également conclu sur un «Relevé des conclusions» définissant les principaux éléments d'un dialogue renforcé entre l'OTAN et la Russie au-delà du cadre du CCNA et du PPP.*

---

- 31 mai 1995** *Adoption officielle par la Russie du programme de partenariat individuel et du document sur les «Domaines dans lesquels poursuivre sur la voie d'un dialogue et d'une coopération larges et renforcés entre l'OTAN et la Russie».*

---

- 13 janvier 1996** *Début du déploiement de troupes russes à l'appui de la Force de mise en œuvre dirigée par l'OTAN (IFOR) en Bosnie.*

---

- 21 mars 1996** *Signature à Moscou d'un mémorandum d'entente sur la coopération entre l'OTAN et la Russie dans le domaine des plans civils d'urgence.*

---

- 19-21 janv 1997** *Première série de pourparlers entre le Secrétaire général, M. Solana, et le ministre des Affaires étrangères de la Russie, M. Primakov, au sujet d'un document OTAN-Russie, à Moscou.*

---

- 23 février 1997** *Deuxième série de pourparlers, à Bruxelles.*

---

- 9-10 mars 1997** *Troisième série de pourparlers, à Moscou.*

---

- 15 avril 1997** *Quatrième série de pourparlers, à Moscou.*

---

- 6 mai 1997** *Cinquième série de pourparlers, à Luxembourg entre M. Solana et M. Primakov.*

---

- 13-14 mai 1997** *Dernière série de pourparlers au cours de laquelle M. Solana et M. Primakov, parviennent à un accord sur un document OTAN-Russie, à Moscou.*

---

- 16 mai 1997** *Approbation de l'Acte fondateur entre l'OTAN et la Russie par le Conseil de l'Atlantique Nord.*

---

- 27 mai 1997** *Signature de l'«Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'OTAN et la Fédération de Russie» au Sommet de Paris.*

---

- 18 juillet 1997** *Première réunion du Conseil conjoint permanent (PJC), au niveau des ambassadeurs, à Bruxelles.*



# La Charte aidera l'Ukraine à retrouver sa juste place en Europe

Donald McConnell

Secrétaire général adjoint délégué de l'OTAN pour les affaires politiques



*La Charte de partenariat spécifique entre l'OTAN et l'Ukraine, signée au Sommet de Madrid le 9 juillet, offre aux deux parties de nouvelles occasions de se consulter et de coopérer sur les problèmes politiques et de sécurité. La Charte apporte la preuve du soutien de l'Alliance à l'Ukraine, qui reprend sa juste place en Europe après un passé tragique de domination étrangère. Cependant, si l'on veut que ce partenariat porte ses fruits, il faudra tirer pleinement parti des nouveaux mécanismes prévus dans la Charte, et en particulier la Commission OTAN-Ukraine, qui se réunira périodiquement pour rechercher des moyens de faire progresser cette relation.*

L'émergence de nouveaux Etats démocratiques est l'une des caractéristiques du nouvel ordre de sécurité. Leur capacité de survivre et de prospérer est un test capital pour l'ensemble des institutions internationales comme pour les autres pays. Dans cette perspective, l'Ukraine occupe une place essentielle en Europe, ce qui explique que toutes les institutions européennes, y compris l'OTAN, accordent à une Ukraine indépendante, stable et démocratique une importance stratégique pour le développement du continent dans son intégralité.

Lors du Sommet de Madrid, ce point de vue a été encore renforcé avec la signature, le 9 juillet, par les Chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'OTAN et M. Koutchma, Président de l'Ukraine, de la «Charte sur un partenariat spécifique entre l'OTAN et l'Ukraine». Ce document témoigne que l'Alliance reconnaît les possibilités qu'a l'Ukraine de jouer un grand rôle dans la sécurité européenne et d'établir une relation de coopération importante avec l'OTAN.



Le Président de l'Ukraine M. Leonid Koutchma (à gauche) au côté du Secrétaire général, M. Solana, lors de la cérémonie de signature de la Charte OTAN-Ukraine à Madrid, le 9 juillet.

(Photo OTAN)

«Ce jour représente un moment historique dans les relations entre l'OTAN et l'Ukraine. La signature, aujourd'hui, de la Charte OTAN-Ukraine ouvre une ère nouvelle pour les relations entre l'Alliance et l'Ukraine et constitue un symbole manifeste d'une nouvelle Europe.»

Javier Solana,  
Madrid, 9 juillet 1997

Dans cette Charte, les alliés réaffirment leur soutien à la souveraineté et à l'indépendance de l'Ukraine, ainsi qu'à son intégrité territoriale et à son développement démocratique. Ils font également part de leur conviction que la prospérité économique de ce pays ainsi que son statut d'Etat non détenteur de l'arme nucléaire, couplé au principe d'inviolabilité des frontières, sont des éléments clés de la stabilité et de la sécurité en Europe.

La Charte énumère un large éventail de domaines de consultation et de coopération. Elle envisage des séminaires communs, des groupes de travail et divers autres programmes en coopération sur des thèmes tels que les plans d'urgence civils et l'état de préparation aux catastrophes, les relations civilo-militaires et le contrôle démocratique des forces armées. La coopération s'étendra également aux plans de défense, à l'établissement des budgets, à la politique de défense, à la stratégie et aux concepts liés à la sécurité nationale, ainsi qu'à la conversion des industries de défense. Nous devons également traiter de la coopération militaire entre l'OTAN et l'Ukraine, de l'interopérabilité entre les forces alliées et les forces ukrainiennes, des aspects économiques de la sécurité, de questions de science et de technologie et de problèmes liés à la protection de l'environnement, y compris la sûreté nucléaire, la recherche et le développement dans le secteur aérospatial, et la coordination civilo-militaire de la gestion et du contrôle de la circulation aérienne.

Parmi les autres domaines que nous examinerons ensemble, citons la coopération en matière d'armements, la préparation militaire avec, entre autres, des exercices PPP sur le territoire ukrainien, et l'appui de l'OTAN au bataillon de maintien de la paix conjoint de la Pologne et l'Ukraine. Nous traiterons aussi des moyens d'encourager la coopération entre l'Ukraine et ses voisins dans le domai-

ne de la défense. Enfin, une mission de liaison militaire de l'Ukraine sera créée qui fera partie de la représentation ukrainienne au siège de l'OTAN.

## Sur la voie de la Charte entre l'OTAN et l'Ukraine

Un historien fit remarquer, un jour, que si la Nature a été généreuse à l'égard de l'Ukraine, l'Histoire, en revanche,

«Madrid restera sans nul doute dans l'histoire comme une ville où, en 1997, la ligne de démarcation héritée de la Guerre froide au centre de l'Europe a été effacée.»

Leonid Koutchma, Président de l'Ukraine,  
Madrid, 9 juillet 1997

ne l'a pas été. En dépit - ou peut-être à cause - de ses richesses naturelles, l'Ukraine a subi plus de pillages et de dominations étrangères que la plupart des autres pays d'Europe.

Maintenant que ce passé tragique est résolument derrière elle, l'Ukraine s'est engagée dans un long et difficile processus de réforme et d'adaptation. Ce faisant, elle a pris un certain nombre de décisions qui interdisent tout retour au passé.



Soldats de la paix ukrainiens de l'IFOR, l'année dernière, à un poste de contrôle situé à la périphérie de Sarajevo.

(Photo OTAN)

Parmi celles-ci se trouve sa décision d'adhérer au Traité de non-prolifération nucléaire en tant qu'Etat non détenteur de l'arme nucléaire, et le règlement, avec la Russie, des épineuses questions de la flotte de la mer Noire et de Sébastopol. Tout ceci confirme la détermination de l'Ukraine à assurer activement sa sécurité par la coopération.

Cette conception coopérative n'a pas été étendue aux seuls voisins immédiats de l'Ukraine. Ainsi, dans les Balkans, des troupes ukrainiennes sont présentes aux côtés de celles de l'OTAN en Bosnie, où elles aident à rétablir une paix durable dans une région instable. Et à travers son appartenance au Partenariat pour la paix et au nouveau Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), elle contribue à l'instauration d'une plus vaste culture sécuritaire dans toute la région euro-atlantique. Bref, l'Ukraine est devenue un acteur important de la sécurité européenne. Il est donc tout naturel que ses relations avec l'OTAN se soient développées aussi positivement.

## Les premières phases de notre coopération

L'OTAN et l'Ukraine ont commencé à nouer des relations dès le lendemain de l'indépendance de ce pays en 1991. L'Ukraine est devenue membre du Conseil de coopération nord-atlantique (CCNA), apportant ainsi la preuve de son engagement en faveur d'une vision de sa sécurité passant par la coopération. Elle a également signé le programme de Partenariat pour la paix, en février 1994, dans lequel elle est déterminée à jouer un rôle actif. Un officier de liaison ukrainien est désormais en place dans l'aile Manfred Wörner du siège de l'OTAN et un autre officier est

## Dispositions pratiques de consultation entre l'OTAN et l'Ukraine

*La consultation et la coopération que prévoit la Charte de partenariat spécifique entre l'OTAN et l'Ukraine seront mises en œuvre par le biais:*

- de réunions OTAN-Ukraine au niveau du Conseil de l'Atlantique Nord, à des intervalles à fixer d'un commun accord;
- de réunions OTAN-Ukraine avec des comités OTAN appropriés à désigner d'un commun accord;
- de visites réciproques de haut niveau;
- de mécanismes de coopération militaire, y compris des réunions périodiques avec les chefs d'état-major de l'OTAN et des activités entrant dans le cadre du programme de Partenariat pour la paix renforcé;
- d'une mission de liaison militaire de l'Ukraine qui sera établie au sein d'une mission de l'Ukraine auprès de l'OTAN à Bruxelles. L'OTAN se réserve le droit d'établir, réciproquement, une mission militaire de liaison de l'OTAN à Kyiv.
- Les réunions auront lieu normalement au siège de l'OTAN, à Bruxelles. Dans des circonstances exceptionnelles, elles pourront, d'un commun accord, se tenir ailleurs, y compris en Ukraine. En règle générale, les réunions se dérouleront suivant un calendrier agréé.
- Le Conseil de l'Atlantique Nord rencontrera régulièrement l'Ukraine au sein de la Commission OTAN-Ukraine, en règle générale deux fois par an au minimum. Par ses fonctions, la Commission OTAN-Ukraine ne fera pas double emploi avec d'autres mécanismes mentionnés dans la Charte, mais se réunira pour faire une évaluation générale de la concrétisation des relations, examiner les projets pour l'avenir et proposer des possibilités d'améliorer ou de développer davantage la coopération entre l'OTAN et l'Ukraine.

en poste à la Cellule de planification du Partenariat, à Mons.

L'Ukraine a participé à divers exercices dans le cadre du Partenariat pour la paix, et elle a accueilli plusieurs exercices PPP sur son territoire. Nous avons aussi largement coopéré aux activités de préparation aux secours en cas de catastrophe et aux plans civils d'urgence. Ainsi, dans le cadre de l'exercice Cooperative Neighbour, en juillet 1997, l'Ukraine a travaillé avec d'autres pays du PPP, alliés ou partenaires, à la mise au point de compétences et de capacités

Exercice d'évacuation médicale dans le cadre de l'exercice PPP Cooperative Neighbour à Lviv, Ukraine, en juillet dernier. C'était le premier exercice PPP sur le sol ukrainien.

(Photo R.L. Kyiv)



qui pourraient être utilisées lors d'une intervention humanitaire d'urgence.

## L'établissement d'un partenariat OTAN-Ukraine

En tenant compte de la part active que prend l'Ukraine dans les affaires de sécurité de l'Europe, ses relations avec l'OTAN ne pouvaient demeurer inchangées. Elles devaient refléter sa contribution et sa situation spécifiques. C'est pourquoi après la visite du Président Koutchma à l'OTAN, en juin 1995, des travaux ont été entrepris afin de donner aux relations entre l'Alliance et l'Ukraine une nouvelle dimension qualitative.

Le 14 septembre 1995, l'Ukraine - représentée par son ministre des Affaires étrangères, M. Oudovenko - et l'OTAN ont fait une déclaration commune à la presse qui reprenait en détail la teneur de leurs nouvelles relations. Elle énumérait les principes généraux qui devaient régir les rapports entre l'OTAN et l'Ukraine, dans le cadre du Partenariat pour la paix et dans d'autres domaines. Un document de mise en œuvre a été arrêté en mars 1996, et la première consultation à 16 + 1 au niveau du Comité politique a eu lieu un mois plus tard. Des réunions de haut niveau se sont poursuivies tout au long de 1996 et au premier semestre 1997.

Les relations cordiales qui s'étaient instaurées entre l'Alliance et l'Ukraine ont été mises en évidence, en avril 1996, par la visite de M. Solana, Secrétaire général. Lors de sa seconde visite, en mai 1997, il a inauguré le Centre d'information et de documentation de l'OTAN à Kyiv, qui est le premier bureau de ce genre dans un pays partenaire. Le Centre joue un rôle capital dans la diffusion d'informations relatives aux politiques de l'OTAN, répondant en cela à un désir croissant de mieux connaître l'Alliance. Cet intérêt est également confirmé par la rapide augmentation du nombre de séances d'information organisées en Ukraine et de celui des groupes de visiteurs ukrainiens accueillis au siège de l'OTAN.

L'intensification des liens entre l'OTAN et l'Ukraine a fait naître l'idée de les officialiser. Après plusieurs mois de discussions et d'échanges approfondis entre de hauts fonctionnaires de l'OTAN et de l'Ukraine, un accord a été conclu sur une «Charte sur un partenariat spécifique entre l'OTAN et l'Ukraine», qui a ensuite été entériné au plus haut niveau par les deux parties.

## L'avenir

Comme tout accord de ce genre, la Charte OTAN-Ukraine demande à être mise en œuvre. Pour que ce partenariat se développe, il faudra tirer pleinement parti des mécanismes prévus dans la Charte. Et pour qu'il en soit

INFOS OTAN

## Le centre d'information de l'OTAN à Kyiv

Le 7 mai, Javier Solana, Secrétaire général, et Guennadi Oudovenko, ministre des Affaires étrangères d'Ukraine, ont officiellement inauguré le Centre d'information et de documentation de l'OTAN à Kyiv, en Ukraine. L'ouverture de ce centre, le premier du genre, souligne l'importance du nouveau partenariat spécifique OTAN-Ukraine lancé à Madrid le 9 juillet. Le Centre d'information est installé dans les locaux de l'Institut des relations internationales de l'Université de Kyiv, dans ce qui était autrefois l'Ecole supérieure du Parti communiste. M. Oudovenko n'a d'ailleurs pas manqué de relever cette ironie de l'histoire lors de la cérémonie d'inauguration.

«Les jeunes Ukrainiens peuvent juger par eux-mêmes des fables que l'on faisait circuler sur le bloc agressif que constituait l'OTAN», a-t-il déclaré.

L'objectif du Centre est de fournir des informations détaillées sur les politiques et structures de l'OTAN, mais aussi de dégager les possibilités de travail en collaboration de l'Alliance et de l'Ukraine.

Selon le directeur du Centre, Roman Lishchynski, «le poids du passé fait que le rôle de l'OTAN demeure un sujet de discussion en Ukraine». Il indique que depuis l'ouverture du Centre, il a été «submergé de visiteurs», étudiants, médias, hauts fonctionnaires. «De toute évidence, nous répondons à un besoin.»



M. Solana (à gauche) coupant le ruban avec M. Oudovenko.  
(Photo OTAN)

ainsi, le Conseil de l'Atlantique Nord se réunira périodiquement avec des représentants de l'Ukraine dans le cadre de la Commission OTAN-Ukraine. Cette commission sera chargée d'évaluer la mise en œuvre des relations

entre les deux parties et de suggérer des moyens d'élargir encore notre coopération.

Sur le plan parlementaire, l'OTAN et l'Ukraine encourageront un dialogue et une coopération étendus entre l'Assemblée de l'Atlantique Nord et le Parlement ukrainien, la Verkhovna Rada. Il s'agit de reconstruire intégralement une Europe nouvelle, et il est donc essentiel de ne pas limiter notre dialogue à des rencontres entre experts militaires et civils en matière de sécurité, mais d'y faire participer des représentants parlementaires de nos différents pays.

La nouvelle Charte OTAN-Ukraine constitue un grand pas en avant. Comme toutes les autres décisions et initiatives issues du Sommet de Madrid, elle souligne le rôle central de l'OTAN dans les nouvelles relations de sécurité de la région euro-atlantique. Elle souligne également la contribution croissante de l'Ukraine à une sécurité et une stabilité accrues en Europe. En ukrainien, «Ukraine» signifie littéralement «frontière». Mais l'Ukraine n'est plus une frontière: elle a cessé d'être à la périphérie de l'Europe. Aujourd'hui, nos frontières sont définies par des valeurs communes, et non plus par des obstacles naturels. C'est une Ukraine stable, démocratique et indépendante qui



# Le dialogue méditerranéen: dissiper les malentendus et établir la confiance

Jette Nordam

Chef de la section Affaires multilatérales et régionales, Division des affaires politiques de l'OTAN

*La seule géographie suffit à montrer qu'il y aura toujours un lien entre la sécurité en Europe et celle du bassin méditerranéen. Le dialogue entre l'OTAN et six pays méditerranéens non membres, lancé en 1995, vise à dissiper d'éventuels malentendus au sujet de l'Alliance et à renforcer la confiance à travers une transparence, une discussion et une coopération accrues. Au Sommet de Madrid, un nouvel élan politique a été donné à cet important élément de la politique de partenariat et de coopération de l'Alliance qu'est le dialogue méditerranéen. Le Groupe de coopération méditerranéenne, créé par les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OTAN à Madrid, engagera directement les alliés dans des discussions politiques bilatérales avec leurs partenaires.*



De gauche à droite, MM. Abel Matutes, ministre espagnol des Affaires étrangères, Jacques Chirac, Président de la France, Javier Solana, Secrétaire général, et Hubert Védrine, ministre français des Affaires étrangères, au Sommet de l'OTAN à Madrid, où le Dialogue sur la Méditerranée a été renforcé.  
(Photo OTAN)

Le Sommet de Madrid a relancé le dialogue sur la Méditerranée en créant le Groupe de coopération méditerranéenne (MCG). Cette décision reflète l'opinion de l'Alliance selon laquelle la sécurité en Europe est étroitement liée à la sécurité et à la stabilité dans le bassin méditerranéen, la dimension méditerranéenne étant par conséquent une des composantes de l'architecture de sécurité européenne. Elle marque une nouvelle avancée de la politique de l'OTAN - après le Sommet de Bruxelles de 1994 - en faveur d'un renforcement progressif des relations entre l'Alliance et les pays méditerranéens à travers le dialogue politique et la coopération.

## Un dialogue sur la Méditerranée, pourquoi?

Le succès de la politique de partenariat, de dialogue et de coopération de l'OTAN à l'égard des pays d'Europe centrale et orientale est rarement mis en doute. En revanche, l'idée d'un dialogue avec les pays méditerranéens soulève des questions quant à sa nécessité ou sa motivation.

Pourtant, la réponse est très simple. Plusieurs alliés sont riverains de la Méditerranée, et douze kilomètres seulement séparent l'Europe du Maghreb, au niveau du détroit de Gibraltar, et l'Italie n'est distante de la Tunisie que de cent cinquante kilomètres. De par cette réalité géographique, il y aura toujours un lien entre la sécurité en Europe et celle de la région méditerranéenne. Le dialogue en est une conséquence naturelle et devrait être envisagé dans le cadre de la conception coopérative globale de l'Alliance face à la sécurité, et notamment vis-à-vis des pays voisins. L'objectif est d'éta-



blir de bonnes relations, solides et amicales, dans tout le bassin méditerranéen - à l'instar de celles qui ont été instaurées dans toute l'Europe - et de promouvoir une meilleure compréhension mutuelle.

## Genèse du dialogue

Au Sommet de Bruxelles de janvier 1994, les Chefs d'Etat et de gouvernement alliés ont déclaré que l'évolution positive du processus de paix au Proche-Orient a permis à l'OTAN «d'envisager des mesures destinées à promouvoir le dialogue, la compréhension et le renforcement de la confiance entre les pays de la région». Ils encourageaient également «tous les efforts propres à renforcer la stabilité régionale».

Par la suite, en décembre 1994, les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN se sont déclarés prêts «à établir des contacts, cas par cas, entre l'Alliance et les pays méditerranéens non membres, en vue de contribuer au renforcement de la stabilité régionale». Ils ont alors donné

## Pourquoi un dialogue sur la Méditerranée?

- *La sécurité en Europe est étroitement liée à la sécurité et à la stabilité dans la région méditerranéenne. La dimension méditerranéenne est donc l'une des composantes de l'architecture de sécurité européenne. Le dialogue est au nombre des nouvelles missions de l'Alliance, dont il traduit la vision coopérative de la sécurité.*
- *L'objectif numéro un du dialogue est de contribuer à la sécurité et à la stabilité dans la région méditerranéenne, de parvenir à une meilleure compréhension mutuelle et de dissiper dans les pays méditerranéens participants les malentendus concernant l'OTAN.*
- *Le dialogue engagé par l'OTAN est conçu pour renforcer d'autres initiatives internationales comme celles entreprises dans le cadre de l'UE, de l'OSCE, de l'UEO et du processus du paix au Proche-Orient, sans pour autant faire double emploi avec celles-ci ou vouloir créer une division des tâches.*
- *L'OTAN soutient le processus de paix au Proche-Orient et recommande vivement à tous les pays participants d'y rester fermement attachés. Si elle ne joue pas pas de rôle direct dans ce processus, certains de ses membres y sont impliqués, directement ou indirectement.*

pour instruction au Conseil en session permanente de développer une proposition de dialogue et d'engager des contacts préliminaires appropriés. C'est ainsi que le 8 février 1995, le Conseil de l'Atlantique Nord réuni en session permanente a invité l'Égypte, Israël, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie à participer à la phase initiale du dialogue sur la Méditerranée. En novembre 1995, la Jordanie a également été invitée à y prendre part.

### Principes et modalités

La réussite du lancement et du développement ultérieur du dialogue sur la Méditerranée a reposé sur plusieurs principes.

**Premièrement**, ce dialogue est progressif de par le nombre de pays qui y participent et les questions qui sont abordées. Cette souplesse a permis de voir grossir les rangs des partenaires du dialogue, et a donné la possibilité à d'autres pays d'y participer, le cas échéant. Ceci a permis aussi au contenu du dialogue d'évoluer au cours de son existence relativement brève comme cela a déjà été le cas jusqu'à présent.

**Deuxièmement**, ce dialogue repose sur une structure bilatérale. Ce principe est apparu extrêmement important pour nos partenaires méditerranéens, qui ne forment pas un groupe en soi et souhaitent dialoguer en tant qu'États souverains distincts. Il a également permis que le dialogue soit moins vulnérable aux événements politiques qui pourraient se produire ailleurs dans la région. En dépit de ce caractère essentiellement bilatéral, des rencontres multilatérales, au cas par cas, seront néanmoins possibles.

**Troisièmement**, tous les partenaires méditerranéens se voient offrir la même base pour les activités en coopération et pour les discussions avec l'OTAN. Cette absence de discrimination est un des traits majeurs du dialogue et a joué un rôle déterminant dans la réussite de sa mise en place. Dans ce cadre impartial, les partenaires sont libres de choisir l'étendue et l'intensité de leur participation. Ce qui est proposé à l'un est aussi proposé à tous.

**Quatrièmement**, ce dialogue entend renforcer d'autres initiatives internationales visant à instaurer et à intensifier la coopération avec les pays du bassin méditerranéen. Le processus de Barcelone de l'Union européenne, le processus de paix au Proche-Orient et les efforts d'institutions comme l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sont complémentaires du dialogue engagé par l'Alliance. Nous veillons à éviter le double emploi et le morcellement des tâches. Les alliés sont très attachés au strict respect du principe de la complémentarité et du soutien mutuel dans l'instauration du dialogue. Ce qui n'exclut pas pour autant la possibilité d'établir une collaboration plus étroite avec certaines des organisations internationales présentes sur place. En fait, les partenaires ont souligné la nécessité d'une plus grande coordination des efforts de ces institutions.

**Cinquièmement**, exception faite de certaines activités d'information, les actions menées dans le cadre du dialogue sont financées par les pays concernés.

Quant à son contenu, le dialogue sur la Méditerranée comprend un dialogue politique et la participation à des activités spécifiques.

### Le dialogue politique

Le dialogue politique se compose de discussions politiques bilatérales régulières qui donnent lieu à des exposés exhaustifs sur les activités de l'OTAN, y compris les programmes d'ouverture et de partenariat de l'Alliance, son adaptation interne et sa conception générale de la mise en place de structures de sécurité coopératives. De leur côté, les partenaires méditerranéens sont invités à faire part à l'OTAN de leur opinion sur des questions liées à la stabilité et à la sécurité dans la région méditerranéenne.

Encore récemment, le Comité politique de l'Alliance assumait la responsabilité globale du dialogue sur la Méditerranée, tandis que les discussions et les échanges d'informations avec les partenaires méditerranéens étaient

à la charge du Secrétariat international. Cependant, au Sommet de Madrid, il a été décidé de créer un nouveau comité, le Groupe de coopération méditerranéenne (MCG). C'est celui-ci qui, désormais, assume la responsabilité globale du dialogue ainsi que la conduite de discussions avec chaque partenaire à «16 + 1». En règle générale, ces réunions seront annuelles, avec une possibilité d'organiser des rencontres supplémentaires spéciales. Le MCG se réunira en principe au niveau des conseillers politiques, mais des rencontres «renforcées» avec des représentants des capitales sont également envisagées.

La configuration à «16 + 1» est essentielle pour améliorer la visibilité politique de ce dialogue et faciliter la participation directe de tous les alliés à cette initiative aux côtés de leurs partenaires méditerranéens. Nous espérons que, grâce à cette formule souple, la composante de discussion politique du dialogue méditerranéen sera plus générale, s'en trouvera simplifiée et deviendra de ce fait globalement plus efficace.

### Les activités spécifiques

Les partenaires méditerranéens qui le désirent peuvent participer, outre le dialogue politique, à des activités spécifiques dans des domaines comme la science, l'information et les plans civils d'urgence. Ils peuvent également suivre des cours dans les écoles de l'OTAN.

Dans le domaine scientifique, ils peuvent recevoir et diffuser des informations sur les activités scientifiques de

## Le Groupe de coopération méditerranéenne (MCG):

**Création:** *Le 8 juillet 1997 par les Chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet de Madrid.*

**Composition:** *En principe des conseillers politiques appartenant aux délégations nationales, mais des réunions renforcées avec des représentants des capitales pourraient avoir lieu le cas échéant.*

**Objet:** *Promouvoir les objectifs du dialogue en soulignant son importance politique, conformément à la conviction de l'Alliance que la sécurité en Europe est étroitement liée à la sécurité et à la stabilité en Méditerranée, et que la dimension méditerranéenne est donc une des composantes de l'architecture de sécurité européenne.*

**Rôle:** *Responsabilité globale du dialogue sur la Méditerranée, et plus spécifiquement du dialogue avec les partenaires méditerranéens sous la forme «16 + 1».*





*Le prince héritier de Jordanie, Hassan (à gauche), rencontrant le Commandant F. Lecea, Général de corps d'armée, au Collège de défense de l'OTAN lors de sa visite à Rome au printemps dernier.*  
(Photo NDC)

l'OTAN et participer à des réunions organisées sous les auspices du Comité scientifique de l'OTAN, y compris à certains symposiums et à diverses autres manifestations spéciales.

Dans le domaine de l'information, les partenaires peuvent participer à des séminaires et des conférences sur des sujets d'intérêt mutuel, ou encore venir au siège de l'OTAN, où ont lieu des exposés et des discussions sur les activités actuelles de l'Alliance. Des hommes politiques, des universitaires et des hauts fonctionnaires des pays partenaires de la région méditerranéenne ont accepté l'offre de venir au siège de l'OTAN pour y rencontrer des membres du Secrétariat international afin de se livrer à des échanges d'informations et d'approfondir leur compréhension mutuelle.

Plusieurs cours de l'Ecole de l'OTAN à Oberammergau ont été ouverts aux partenaires méditerranéens. Ils offrent des enseignements sur le maintien de la paix, les plans civils d'urgence, la maîtrise et la vérification des armements, la responsabilité des forces militaires en matière de protection de l'environnement, et la coopération européenne dans le domaine de la sécurité. Un certain nombre de partenaires ont également exprimé leur intérêt pour des cours au Collège de défense de l'OTAN à Rome - par suite de contacts établis entre le Collège et des institutions correspondantes de pays partenaires du bassin méditerranéen.

S'ils peuvent suivre des cours sur les plans civils d'urgence, les partenaires sont également invités à participer à des activités liées à la gestion civile de catastrophes. Cette invitation est le résultat du vif intérêt manifesté par certains partenaires pour ces activités. Dans l'avenir, ces dernières pourraient inclure des ateliers d'évacuation médicale et des séminaires de protection civile. Les activités relatives aux plans civils d'urgence attirent de plus en plus les partenaires, en particulier la coopération civilo-militaire engagée à la suite de catastrophes naturelles ou industrielles.

La toute dernière addition au dialogue sur la Méditerranée concerne les activités menées en coopération

dans le domaine militaire. A la suite de la décision prise par les ministres des Affaires étrangères de l'Alliance à Sintra, en mai dernier, certaines activités militaires viendront, à l'avenir, s'ajouter au contenu du dialogue. Pour le moment, le Comité militaire examine des propositions spécifiques sur ce point. Il convient là encore de rappeler que toute participation à des activités en coopération ouvertes dans le cadre du dialogue méditerranéen est facultative. En ce qui concerne la coopération militaire, on peut souligner que trois partenaires méditerranéens - l'Egypte, la Jordanie et le Maroc - coopèrent déjà militairement avec l'Alliance en Bosnie-Herzégovine dans le cadre de leur participation à l'IFOR et, maintenant, à la SFOR.

## L'avenir

Le dialogue sur la Méditerranée est une composante importante de la politique d'ouverture et de coopération de l'OTAN. A travers celui-ci, des partenaires non membres peuvent travailler de concert avec l'Alliance à la construction de nouveaux schémas de sécurité par la coopération dans la région méditerranéenne. Les alliés comprennent bien que plusieurs des problèmes dominants qui se posent dans cette région sont de nature économique et politique, et non militaire, et que des initiatives de coopération telles que le processus de Barcelone et des institutions telles que l'Union européenne sont mieux à même de les aborder. Il est aussi reconnu que l'Alliance peut contribuer positivement au renforcement de la sécurité et de la stabilité dans cette région en ouvrant ses portes à la coopération avec ses partenaires méditerranéens afin d'aider à dissiper les éventuels malentendus relatifs à l'OTAN et à instaurer la confiance en augmentant la transparence, le dialogue et la coopération.

Depuis son lancement en 1994, le dialogue sur la Méditerranée n'a pas cessé d'évoluer. Le Sommet de Madrid y a ajouté une orientation nouvelle et plus dynamique avec la création du Groupe de coopération méditerranéenne. En outre, la participation directe des membres de l'OTAN aux discussions politiques avec les partenaires à travers des réunions à «16 + 1» a créé un forum dans lequel des échanges d'opinions ont lieu sur toute une gamme de questions liées à la sécurité dans le bassin méditerranéen et à l'évolution du dialogue dans les années à venir. Ce qui ne peut que constituer un atout pour les alliés comme pour leurs partenaires. ◆



# L'adaptation interne: préparer l'OTAN aux défis de demain

Anthony Cragg

Secrétaire général adjoint de l'OTAN pour les Plans de défense et les opérations

*Les nouvelles missions de maintien de la paix et de gestion des crises de l'OTAN, de même que la construction d'une nouvelle architecture de sécurité en Europe, ont rendu indispensable une refonte des structures de l'Alliance. Le Sommet de Madrid a eu un rôle catalyseur en ce qui concerne le remaniement du dispositif militaire de l'Alliance. Ses forces doivent devenir plus réduites mais aussi plus souples et plus mobiles, la structure de commandement multinationale doit être adaptée en conséquence, et une Identité européenne de sécurité et de défense (IESD) doit être développée à l'intérieur de l'OTAN. La nouvelle structure devra également avoir la souplesse nécessaire pour faire face à l'accession de nouveaux membres et à une coopération plus poussée avec les pays partenaires. Cette transformation de l'Alliance lui permettra de relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle.*



Les événements historiques de la fin des années 80 ont ouvert un nouveau chapitre pour la sécurité européenne. L'OTAN a tendu la main de l'amitié aux démocraties naissantes d'Europe centrale et orientale. Ce faisant, elle a aussi commencé à s'ajuster aux réalités nouvelles nées de la promesse de coopération avec ses anciens adversaires et de la nécessité de pouvoir faire face à des menaces de déstabilisation désormais moins prévisibles qui risquent de résulter davantage de vicissitudes politiques, économiques ou ethniques que d'une agression calculée.

La défense collective et un lien transatlantique fort et durable restent les pierres angulaires de la solidarité à l'intérieur de l'OTAN. Cependant, les nouvelles missions de maintien de la paix et de gestion des crises, mais aussi l'oc-

casion qui nous est offerte de construire une nouvelle architecture de sécurité en Europe, ont appelé des changements fondamentaux de la structure de l'Alliance afin que celle-ci puisse relever les défis du nouvel ordre de sécurité européen.

## Le Sommet de Madrid

Le Sommet de Madrid a été l'occasion de réunir les multiples points inscrits à l'ordre du jour en un tout cohérent. Ce travail a comporté:

- le renforcement des structures et des procédures qui soutiennent le Conseil de l'Atlantique Nord afin d'assu-

Dirigeants  
et conseillers  
au Sommet  
de Madrid,  
le 8 juillet.

(Photo OTAN)



## Le stage OTAN sur la sécurité internationale à l'intention des responsables civils et militaires de la défense en Bosnie

*Dans le but d'aider la Bosnie à instaurer la confiance mutuelle dans le secteur militaire, l'OTAN a mis sur pied un stage de deux semaines dans le domaine de la sécurité internationale à l'intention des responsables civils et militaires de la défense en Bosnie-Herzégovine. Ce stage a eu lieu du 23 juin au 4 juillet à l'Ecole de l'OTAN à Oberammergau, en Allemagne. Un total de 45 officiers militaires et responsables civils de la Fédération, de la Republika Srpska et des trois groupes ethniques de Bosnie y ont participé.*

*Pendant la première semaine, les responsables bosniaques ont assisté à un cours d'introduction consacré aux structures de la sécurité européenne, dont l'OSCE, l'OTAN et l'Union européenne. Des exposés et discussions ont également porté sur des sujets tels que «L'armée au sein d'une démocratie» ou les principes et concepts du maintien de la paix. Plus de la moitié de la première semaine a été consacrée à un débat détaillé sur les rôles, les objectifs et les difficultés de la communauté internationale au cours du processus de consolidation de la paix en Bosnie-Herzégovine. Les principaux intervenants ont inclus M. l'Ambassadeur Kai Eide, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en Bosnie, M. l'Ambassadeur Robert Frowick, Chef de mission de l'OSCE en Bosnie, M. le ministre Michael Durkee, Conseiller du SACEUR aux affaires internationales, et le Général de corps d'armée Nicholas Kehoe, Président délégué du Comité militaire de l'OTAN. Pendant la deuxième semaine, les stagiaires bosniaques ont participé aux séances prévues de façon ordinaire dans le cadre du stage de l'OTAN sur «La coopération en matière de sécurité», également suivies par quelque 45 membres de dix pays partenaires, de neuf pays alliés et d'Israël (dans ce dernier cas, dans le cadre du Dialogue OTAN sur la Méditerranée).*

*Au cours de ces deux semaines, les responsables bosniaques ont pleinement profité de l'occasion qu'ils avaient d'apprendre, de questionner les intervenants et de discuter de problèmes communs. La qualité des discussions et du travail d'équipe a été excellente. Les thèmes et problèmes dominants ont inclus la réconciliation, les défis auxquels la Bosnie doit faire face, le programme de Partenariat pour la paix de l'OTAN et la SFOR. Pour certains Bosniaques, c'était la première fois depuis plus de cinq ans qu'ils parlaient à des compatriotes de factions adverses. Une atmosphère d'ouverture et de coopération a régné, et la camaraderie s'est développée, au point que de véritables amitiés potentiellement durables sont nées.*

*L'objectif général du stage, à savoir apporter une première contribution de l'Alliance au processus de réconciliation au sein des sphères civile et militaire de la défense, a donc été atteint. Ce stage pilote a été considéré par tous les participants comme un très grand succès, et de nouveaux stages sont donc programmés pour décembre 1997, janvier et juin 1998.*

rer l'indispensable coopération étroite entre les éléments politiques et militaires de la nouvelle OTAN;

- la transformation du dispositif militaire de l'Alliance en des forces réduites, mais plus souples et plus mobiles, et en particulier la mise au point du concept de Groupes de forces interarmées multinationales (GFIM), instrument essentiel pour répondre rapidement et efficacement à toute une gamme de situations;
- la poursuite, étape après étape, de l'adaptation de la vaste structure multinationale de commandement de l'Alliance, jusqu'ici essentiellement statique, en une structure plus souple et plus déployable tirant pleine-

ment parti de la technologie moderne;

- le développement, au sein de l'Alliance, d'une Identité européenne de sécurité et de défense (IESD), qui traduit la détermination des alliés européens à la fois à contribuer plus efficacement à l'Alliance et à pouvoir agir à l'appui d'opérations de maintien de la paix et de gestion des crises de l'Union de l'Europe occidentale (UEO);
- l'apport à la nouvelle structure de la souplesse nécessaire pour permettre l'entrée de nouveaux membres dans l'Alliance et intensifier la coopération avec les pays partenaires sous l'égide du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) et d'un Partenariat pour la paix (PPP) renforcé;
- la préparation de l'Alliance de telle sorte qu'elle puisse affronter les risques liés à la prolifération des armes nucléaires, bactériologiques et chimiques (NBC) et de leurs vecteurs.

A Madrid, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont pu à la fois faire le point sur les progrès de ces tâches et donner l'impulsion politique nécessaire à l'accomplissement des autres.

## La dimension politique

Comme la Déclaration de Londres de 1990 sur la rénovation de l'Alliance l'avait souligné, l'OTAN doit continuer d'assurer la défense commune de ses membres mais aussi, et plus que jamais, être l'instigatrice du changement. Cette déclaration exposait clairement que l'Alliance avait la possibilité de participer à la construction d'un continent plus

uni grâce à l'énergie de sa foi partagée dans la démocratie, les droits de l'individu et le règlement pacifique des conflits. La quête de la sécurité et de la stabilité ne dépend donc pas uniquement de la dimension militaire de l'Alliance. Elle réside bien plutôt dans une vision plus large incluant un renforcement de sa composante politique. Le Conseil de l'Atlantique Nord est au cœur de cet effort et a créé des structures nouvelles en vue de traduire concrètement la détermination des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OTAN à adapter l'Alliance aux nouvelles réalités politiques de coopération, de partenariat, mais aussi de défense. Ce processus connaîtra un nouvel élan dont la création le CPEA a été entérinée par le Sommet.



Divers mécanismes ont également été mis en place pour assurer l'indispensable orientation politique des nouvelles missions de soutien de la paix et de gestion des crises qui attendent l'Alliance. Pour permettre à l'OTAN d'intervenir dans la crise en ex-Yougoslavie, le Conseil de l'Atlantique Nord a dû :

- fournir des conseils politiques à une force de maintien de la paix des Nations Unies qui opérait conformément à un ensemble de résolutions du Conseil de sécurité d'une grande complexité;
- recourir sélectivement et prudemment à la force militaire afin de réaliser les objectifs de protection des zones de sécurité des Nations Unies et d'amener les parties en conflit à la table des négociations;
- établir des mécanismes de coopération avec l'UEO pour appliquer les sanctions des Nations Unies dans l'Adriatique;
- assurer le cadre politique de l'envoi d'une Force de mise en œuvre (IFOR) de 60 000 hommes rassemblant des troupes des 16 pays alliés et de 17 pays non membres;
- surveiller l'application politiquement délicate des aspects militaires de l'Accord de paix de Dayton tout en fournissant des conseils concernant une coopération étroite avec les organes chargés de ses aspects civils, dont le Haut Représentant, les institutions des Nations Unies et l'OSCE.

Ces tâches ont demandé que soient mis en œuvre des moyens d'assurer la coordination étroite des aspects politiques et militaires de cette crise et de toute autre situation d'urgence du même genre, et notamment celle d'un nouveau Groupe de coordination des orientations responsable devant le Conseil, ainsi que des dispositifs en matière de consultations avec les participants au CPEA et d'autres pays qui contribuent à la Force de mise en œuvre et à son successeur, la Force de stabilisation. Ces dispositifs font désormais partie intégrante de l'adaptation interne de l'Alliance et



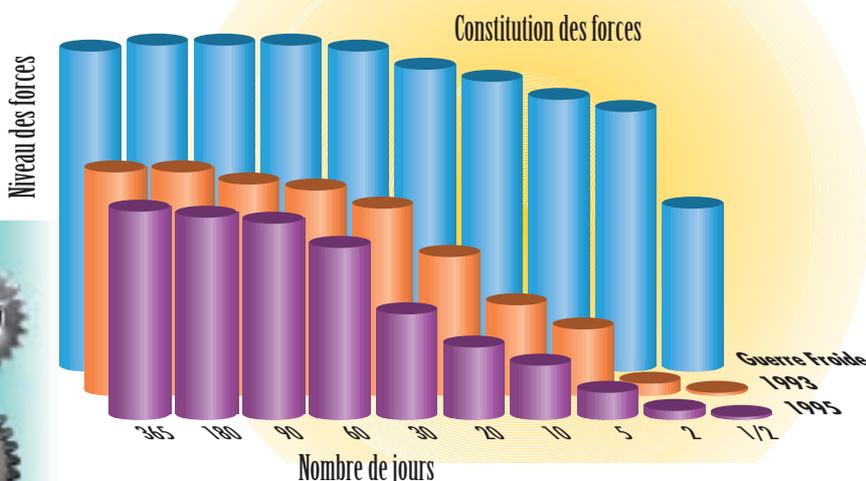
nous ne manquerons pas de nous appuyer sur notre expérience pour instaurer des formes de consultation encore plus étroites dans le cadre de toute opération future conduite par l'OTAN à laquelle participeraient des pays du CPEA.

Les réalisations sont donc nombreuses, mais nous devons faire en sorte que nos principaux buts et objectifs soient parfaitement compatibles avec la nouvelle situation sécuritaire et les nouveaux défis en Europe, présents et futurs. C'est pourquoi à Madrid, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé d'examiner et de mettre à jour, selon les besoins, le Concept stratégique de l'Alliance, adopté au Sommet de Rome de 1991, tout en réaffirmant notre attachement aux éléments essentiels que sont la défense collective et le lien transatlantique.

## La dimension militaire

Depuis sa création, l'objectif de l'Alliance est purement défensif. La sécurité et la stabilité se sont nettement améliorées et l'Europe n'a plus à faire face à la menace d'une guerre totale comme c'était le cas pendant plus de qua-

## Comparaison entre les niveaux des forces et de préparation





rante ans. Un des volets principaux de la restructuration de l'Alliance est donc la réduction substantielle et la réorganisation de ses forces militaires. Ainsi, les forces terrestres engagées par les pays au sein de l'Alliance ont été diminuées de 35 pour cent, les grandes unités de combat navales de plus de 30 pour cent et les escadrilles de combat aérien de quelque 40 pour cent. Et celles qui sont préservées ont, dans bien des cas, une mobilité accrue afin de leur permettre de réagir rapidement à un large éventail de situations urgentes et sont réorganisées afin de faciliter, le cas échéant, des regroupements en souplesse à des fins de gestion des crises et de défense générale.

Les forces maintenues à de hauts niveaux de préparation ont été nettement réduites. Les troupes ont été redéployées à distance des anciennes lignes de confrontation. Ainsi, les deux tiers des effectifs américains en Europe ont été supprimés et la plupart des forces alliées autrefois stationnées en Allemagne sont parties. Les forces nucléaires affectées à l'OTAN ont été nettement réduites avec une diminution de 80 pour cent du niveau des armes substratégiques. En fait, l'Europe est plus sûre, mais l'adaptation de l'OTAN doit garantir qu'elle demeure capable, à travers des moyens collectifs, de préserver la paix mais aussi d'agir de façon décisive, notamment dans les domaines de la gestion des crises, du maintien de la paix et de la prévention des conflits.

Le Sommet de Madrid a réaffirmé l'engagement de l'OTAN à faire face, dans le cadre de son adaptation au nouvel environnement de sécurité, aux risques que représentent les armes nucléaires, bactériologiques et chimiques (NBC). Les plans de défense de l'Alliance portent maintenant une attention accrue aux capacités et aux concepts nécessaires pour empêcher l'utilisation d'armes NBC et, si nécessaire, pour réagir. Ils s'efforcent plus particulièrement d'améliorer la protection des forces déployées et la protection contre les armes biologiques. Des directives politiques sont maintenant établies pour des opérations militaires dans un environnement NBC; elles visent à permettre aux forces de l'OTAN d'accomplir leurs missions en dépit de la présence, de la menace d'utilisation ou de l'utilisation effective d'armes NBC.

## Une nouvelle structure de commandement

La structure de commandement de l'OTAN est adaptée en permanence aux exigences de la nouvelle situation en matière de sécurité dans le but:

- de former une structure multinationale unique, capable d'entreprendre toute la gamme des missions de l'Alliance sous la direction politique du Conseil de l'Atlantique Nord;
- de créer une structure plus déployable et plus mobile;
- de mettre en place une structure permettant l'essor de l'IESD à l'intérieur de l'OTAN;
- d'offrir la souplesse requise pour permettre une participation accrue des pays du CPEA et l'assimilation rapide de nouveaux membres de l'Alliance au sein de cette structure;
- de trouver des solutions rentables répondant aux besoins militaires et politiques.

Un premier pas a déjà été réalisé après la décision de supprimer l'un des trois grands commandements de l'OTAN, celui du Commandant en chef allié de la Manche, et de réorganiser et d'alléger les commandements subordonnés des régions Nord (désormais Nord-Ouest) et Centre du Commandement allié en Europe. Une forte rationalisation ultérieure est prévue. Une fois acceptée, elle entraînera sans doute l'élimination de tout un niveau de commandement et une grande restructuration des quartiers généraux restants. Quelques points, néanmoins importants, demandent encore à être réglés, mais la structure globale devrait comprendre deux Commandants stratégiques (le SACEUR et le SACLANT) soutenus par un petit nombre de Commandants régionaux et par divers commandants sous-régionaux chargés les uns d'une seule composante, les autres des trois armées. Cette structure prendra aussi en compte le concept évolutif des GFIM. A Madrid, les Chefs d'Etat et de gouvernement se sont félicités des progrès accomplis et ont instamment demandé la mise au point de cet important élément de la restructuration de l'Alliance pour les réunions ministérielles de décembre 1997.

«De nombreux éléments du concept de GFIM ont déjà été mis en pratique dans le cadre des opérations de l'IFOR et de la SFOR.»

(Reuters)



## Les principaux éléments de l'IESD

Lors de leur réunion à Berlin, en juin 1996, les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN ont décidé de construire une identité européenne de sécurité et de défense au sein de l'Alliance. Elle prévoit notamment:

- ◆ L'engagement politique d'apporter une contribution européenne plus efficace à l'Alliance et de mettre en place une coopération étroite entre l'OTAN et l'UEO;
- ◆ L'élaboration de l'IESD au sein de l'OTAN;
- ◆ Des réunions communes régulières du Conseil de l'Atlantique Nord et du Conseil de l'UEO;
- ◆ La mise à disposition potentielle, au cas par cas, de moyens et capacités de l'OTAN à l'appui d'une opération dirigée par l'UEO;
- ◆ Des mécanismes d'attribution et de restitution des moyens et capacités de l'OTAN, ainsi que le suivi de leur utilisation;
- ◆ Une consultation étroite entre l'OTAN et l'UEO en matière de planification et de conduite d'une opération dirigée par l'UEO avec recours à des moyens et capacités de l'OTAN;
- ◆ Les besoins pour des opérations dirigées par l'UEO qui doivent être pris en compte dans le système de planification de la défense de l'OTAN;
- ◆ La capacité, pour la structure de commandement de l'OTAN, de confier des éléments de QG et des fonctions de commandement aux fins du commandement et de la conduite d'opérations dirigées par l'UEO;
- ◆ La planification et l'organisation d'exercices pour des missions illustratives de l'UEO conduites par l'OTAN à la demande de l'UEO et en coordination avec celle-ci.

La mise en œuvre militaire réelle du concept de GFIM a commencé l'année dernière et elle est désormais bien engagée. Dans un premier temps, trois états-majors (la Flotte d'intervention de l'Atlantique, STRIKFLANT, à Norfolk, AFCENT, à Brunssum, et AFSOUTH, à Naples) ont été désignés comme quartiers généraux d'origine de noyaux de GFIM, et des tests sont prévus pour cette année et l'année prochaine. En fait, de nombreux éléments du concept de GFIM ont déjà été mis en pratique dans le cadre des opérations des forces de paix dirigées par l'OTAN, l'IFOR et la SFOR, en Bosnie-Herzégovine. Les enseignements qui en ont été tirés contribueront également à améliorer les GFIM.

## L'Identité européenne de sécurité et de défense

Un des éléments majeurs de la transformation de l'Alliance a été la consolidation graduelle de ses liens avec l'UEO et la recherche de moyens concrets pour permettre à l'OTAN de soutenir des opérations dirigées par l'UEO dans les domaines définis par la Déclaration de Petersberg de juin 1992, comme la prévention des conflits, la gestion des crises et les interventions humanitaires. Les alliés européens ont également mis l'accent sur leur engagement en faveur d'une efficacité accrue de leur contribution à l'Alliance dans l'optique d'un meilleur partage des responsabilités et du renforcement du lien transatlantique. C'est pourquoi l'IESD est en cours de développement à l'intérieur de l'OTAN, pour permettre aux alliés européens de soutenir une opération dirigée par l'UEO en s'appuyant, avec l'accord du Conseil de l'Atlantique Nord, sur les

## Les Groupes de forces interarmées multinationales

Comme il a été reconnu au Sommet de Madrid, de gros progrès ont été effectués au sujet du concept de GFIM comme moyen d'améliorer la capacité de l'Alliance de déployer sur court préavis des forces à la mesure des besoins requis pour une opération militaire donnée. Ce concept s'appuie sur la grande expérience acquise par l'OTAN dans le domaine des opérations interarmées multinationales. En effet, un GFIM est une formation interarmées multinationale déployable, produite sur mesure pour des opérations militaires spécifiques qui pourraient couvrir non seulement l'aide humanitaire, le maintien ou le rétablissement de la paix, mais aussi la défense collective.

Cette grande variété dans les modes et circonstances de recours prévus aux GFIM aura une lourde incidence sur les dispositifs de commandement et de contrôle des forces de ces groupes. C'est pourquoi le rôle des quartiers généraux des GFIM est crucial. Les principaux éléments d'un nombre assez réduit de QG de GFIM seront établis à l'intérieur d'un état-major d'origine de la structure de commandement de l'OTAN. Le personnel de ces «noyaux» de GFIM constituera le cœur d'un QG de GFIM dont les effectifs pourront être augmentés en cas de situation d'urgence.



## Structure générale d'un QG de GFIM

### Eléments d'état-major permanents

#### Noyau de QG de GFIM

composé d'effectifs provenant du QG de GFIM d'origine:

- Chef du noyau
- Section planification
- Section opérations
- Section renseignement
- Section appui
- Autres sections selon les besoins

+

### Eléments d'état-major non permanents

#### Modules de renforcement

ressources fournies pour une opération spécifique par des QG de l'OTAN, d'autres QG multinationaux ou des sources nationales afin de renforcer les sections du noyau de QG de GFIM

+

#### Modules de soutien

ressources destinées à des sections supplémentaires nécessaires à une opération spécifique (par ex., moyens spécialisés) et fournies par des QG de l'OTAN ou des sources nationales

=

**QG de GFIM**

structures de commandement, les capacités de planification et les ressources militaires de l'OTAN, évitant ainsi des doubles emplois tout en intensifiant la solidarité politique.

Les participants au Sommet de Madrid se sont félicités des grands progrès qui ont été accomplis dans l'application des décisions politiques importantes prises, l'année dernière, par les ministres des Affaires étrangères et de la Défense au sujet de l'élaboration de l'IESD à l'intérieur de l'Alliance. Nous avons beaucoup avancé et défini, dans le cadre de l'adaptation de l'Alliance, des dispositifs qui, lorsque leurs détails auront été arrêtés, devront couvrir tous les aspects du soutien de l'OTAN à une opération dirigée

## Les alliés se félicitent de l'intention de l'Espagne de rejoindre la structure militaire

*Dans le contexte des progrès réalisés concernant la future structure de commandement de l'OTAN, les membres de la structure militaire intégrée de l'Alliance se sont vivement félicités de l'annonce faite par l'Espagne, au Sommet de Madrid, de son intention de participer pleinement à la nouvelle structure de commandement de l'Alliance, une fois qu'elle aura été agréée. Dans leur Déclaration de Madrid, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont indiqué que «la pleine participation de l'Espagne renforcera sa contribution globale à la sécurité de l'Alliance, aidera à développer l'identité européenne de sécurité et de défense au sein de l'OTAN et consolidera le lien transatlantique.»*

par l'UEO, y compris les besoins de l'UEO en matière de planification des forces et capacités futures par l'OTAN, les modalités de sélection des ressources de l'OTAN auxquelles l'UEO pourrait faire appel avec l'accord du Conseil de l'Atlantique Nord, les éléments de la structure de commandement de l'OTAN qui pourraient servir à diriger et appuyer une opération placée sous le contrôle politique de l'UEO, et des dispositifs de consultation et de partage des informations.

## Les défis de demain

La rénovation de l'Alliance a été lancée au Sommet de Londres, il y a sept ans presque jour pour jour. Par la suite, les sommets de Rome, en novembre 1991, et de Bruxelles, en janvier 1994, ont constitué des étapes essentielles sur la voie qui a conduit à Madrid. La majeure partie de l'adaptation interne préconisée lors de ces réunions et développée par les réunions des ministres des Affaires étrangères et de la Défense, notamment à Berlin et Bruxelles, l'année dernière, a été réalisée. Certains aspects demandent encore à être finalisés, mais l'Alliance est désormais pleinement en mesure de faire face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle. ♦



(Photo OTAN)



